

MADAGASCAR

REVUE DE PRESSE - JUIN 2019

Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Les législatives du 27 mai – Dépouillement, contestations, résultats	3
▶ Diplomatie	6
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE	7
▶ Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements.....	7
▶ Justice, conditions carcérales.....	9
▶ Gouvernance	10
▶ Politique migratoire, traite	14
▶ Santé, handicap	15
▶ Education, droits des enfants	15
▶ Droits des femmes.....	15
▶ Médias	16
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	16
▶ Ressources naturelles, foncier, environnement	16
▶ Coopération, bailleurs de fonds	18
▶ Economie.....	19

POLITIQUE

11/06 - « Les Malgaches sont désemparés face aux différents problèmes, auxquels ils sont quotidiennement confrontés. La situation ne cesse d'empirer », déplorent les quatre chefs d'Eglise du FFKM à l'occasion de leur traditionnel message de Pentecôte. Le Conseil tire également la sonnette d'alarme sur la recrudescence de l'insécurité et sur la corruption qui continuent de sévir. « Madagascar vient d'avoir des nouveaux dirigeants, certes, mais, cela n'impacte pas encore positivement sur la vie de la majorité des Malgaches. », fustige-t-il.

02/06 - Les membres de la diaspora ont saisi l'occasion d'une rencontre en France avec Andry Rajoelina pour émettre le souhait de faire valoir leur droit de vote pour les élections, notamment présidentielles. Andry Rajoelina a annoncé que ce droit devrait pouvoir leur être accordé durant les 5 ans de son mandat et qu'il envisage qu'un siège soit réservé à la diaspora lors des législatives de 2024.

Ce droit de vote concernerait quelque 150 000 Malgaches résidant à l'étranger, dont la plupart se trouvent sur le territoire français, en métropole et à la Réunion. Mais cela demande une grande organisation logistique. Lalatiana Rakotondrazafy, porte-parole du gouvernement, explique « qu'il s'agirait plutôt d'un système de vote électronique, afin de réduire les coûts. L'enjeu est de mettre en place un système numérique fiable », précise-t-elle.

07/06 - Célébration de la fête nationale du 26 juin : le traditionnel grand banquet au palais présidentiel supprimé. Jugé budgétivore, le banquet, institué il y a 30 ans, était l'objet de nombreuses critiques ces dernières années. Des surfacturations dans ce type d'évènement ont également été dénoncées à plusieurs reprises. Les incontournables spectacles de feux d'artifice de la veille de la fête de l'indépendance, quoique très coûteux, seront maintenus. D'après les explications, les crédits économisés serviront à financer des actions sociales et la construction d'infrastructures de base. « Le budget économisé devrait être utilisé dans le secteur social, notamment dans la santé publique », explique Hony Radert, secrétaire général du CCOC. Chaque année, le banquet comptait entre 1 500 et 3 000 invités. L'économie réalisée serait de l'ordre de 10 millions Ar.

07/06 - « Le Sénat est victime d'exaction politique », affirme son président, Rivo Rakotovo. Il déplore que le Sénat n'ait pas été consulté pour l'élaboration de la loi de finances rectificative. Les liens entre le

gouvernement, la présidence et le Sénat semblent rompus. D'après ses dires, les indemnités et avantages de tous les sénateurs sont réduits de moitié, voire annulés. Le projet présidentiel de suppression pure et simple de la Chambre haute pourrait revenir sur le devant de l'actualité avec la mise en place de la nouvelle Assemblée, fin juillet.

24/06 - Restrictions budgétaires : le Sénat lance un SOS à l'exécutif. Le Sénat fonctionne avec un budget réduit au minimum depuis le mois de mai. La Loi de finances rectificative pour 2019 a réduit de 16 milliards à 5 milliards Ar. les crédits inscrits dans la rubrique « *Biens et services* ». Par ailleurs, le Sénat n'a plus de crédits pour les investissements. La seule rubrique épargnée est celle relative aux indemnités et aux soldes destinés aux 63 sénateurs et aux 560 employés, dont les assistants parlementaires. La question reste posée de savoir si l'ordonnance du 22 mai réduisant le nombre de sénateurs de 63 à 18 peut entrer en vigueur avant le terme du mandat des sénateurs en fonction, en 2021. Dans cette hypothèse, on ignore comment le pouvoir pourrait procéder pour choisir les 18 nouveaux sénateurs - dont 12 élus à raison de deux par province et six désignés - parmi les 63 sénateurs actuels.

07/06 - Le SeFaFi regrette que le pouvoir ne s'engage pas dans la mise en œuvre d'une véritable décentralisation¹. Dans sa forme actuelle, les seules collectivités territoriales à part entière qui ont été mises en place, avec des membres élus, sont les communes. Le dispositif transitoire mis en place pour la création des régions, en 2004, est resté en vigueur alors qu'il était prévu au départ pour deux ans. La Constitution stipule que les chefs de régions sont élus, la région constituant le deuxième niveau des collectivités territoriales décentralisées. Or le pouvoir s'engage dans une réforme visant à nommer des gouverneurs de région aux ordres du gouvernement central. L'Observatoire doute que les dirigeants aient la volonté et le courage politique de changer de paradigme et de laisser les acteurs locaux jouer pleinement leur rôle dans le développement du pays. Or, « *sans une décentralisation effective du pouvoir et du financement, il n'y aura pas de développement à Madagascar* », conclut son communiqué.

13/06 - Elections municipales avant la fin de l'année. Le mandat des maires expirant le 22 septembre, les municipales devraient se tenir fin courant octobre, avance Thierry Rakotonarivo, vice-président de la CENI. A défaut, l'État devrait procéder à la désignation de présidents de délégation spéciale (PDS) ou au prolongement du mandat des maires et des conseillers municipaux en fonction. La question du financement de ce scrutin est posée. Les législatives auraient englouti une grande partie du budget prévu cette année pour les élections. Le projet de Soutien au cycle électoral à Madagascar (SACEM), qui rassemble les contributions financières internationales ne concerne que la présidentielle et les législatives.

21/06 - Le 3^e round électoral se jouera à Antananarivo pour la conquête de la mairie. La CENI propose au gouvernement que les communales se tiennent fin octobre. Au vu des résultats provisoires des législatives, « *les candidats du pouvoir* », pourraient être en ballotage favorable dans la plupart des quelques 1 700 communes du pays. Plus qu'ailleurs, toutefois, l'attention se portera sur la bataille pour la conquête de la capitale, qui devrait être le théâtre d'un nouveau duel, par candidats interposés, entre Andry Rajoelina et Marc Ravalomanana. Ce dernier jouit toujours d'une bonne assise à Antananarivo. Il pourrait avoir à cœur de démontrer qu'il reste incontournable sur la scène politique nationale. Une nouvelle fois son parti, le TIM, est en passe de conquérir six des douze sièges de député pour les six arrondissements de la capitale. *L'Express* écrit : « *Sur le plan socio-économique, l'enjeu des communales pourrait être 'le salut' de la capitale. Les incompatibilités d'humeur et rivalités politiques de ces quinze dernières années ont mis sens dessus-dessous Antananarivo. En témoignent l'anarchie et l'insalubrité qui y règnent en maître.* »

27/06 - Le fête nationale endeuillée - Au moins 16 personnes, en majorité des enfants et des adolescents, sont décédées et 100 autres blessées à Antananarivo, dans une bousculade survenue à l'entrée du stade de Mahamisana lors de l'accès au concert donné à la suite du défilé militaire. Les spectateurs auraient tenté de forcer un portail, ce qui a provoqué un violent mouvement de foule. En septembre 2018, une bousculade mortelle avait déjà fait un mort et une trentaine de blessés dans des circonstances similaires à l'entrée de ce même stade. Il y a trois ans, l'explosion d'une bombe artisanale lors de la fête d'indépendance avait fait 3 morts. Pour *L'Express*, « *l'incivisme et l'indiscipline générale ont été pour beaucoup dans cette tuerie. L'insoumission, l'insubordination, nées de la crise de 2009 en particulier, font qu'il est difficile voire impossible aux dirigeants d'imposer des règles et des normes. (...) Toutes mesures de réformes ou disciplinaires se heurtent à une résistance farouche d'une partie de la population. (...) Le drame d'hier fait partie du décor à l'image de l'incendie, de la saleté, du désordre, de l'insécurité, des maladies contagieuses, du rapt d'enfant, du délestage... Un tableau assez sombre qu'on essaie de masquer par le show et le spectacle. Du pain et des jeux reste une formule éternelle mais si parfois elle est mêlée de larmes.* »

¹ Cf. Blog Justmad - <https://p4.storage.canalblog.com/41/20/448497/123860109.pdf>

29/06 - La CNIDH requiert l'ouverture d'une enquête sur la série de drames qui se sont déroulées au stade de Mahamasina depuis quelques années. « *Nous demandons l'ouverture d'une enquête pour déterminer les causes réelles de cette série d'accidents meurtriers* », indique la CNIDH dans un communiqué. Elle s'interroge sur la fréquence, voire la récurrence de ces tragiques événements. Le début de cette série noire remonte au mois de mars 2005, rappelle la CNIDH qui en appelle à la révision des normes de sécurité du stade de Mahamasina, initialement conçu pour accueillir 42 000 personnes et qui en accepte plus du double.

27/06 - La célébration de la fête de l'indépendance qui s'est tenue à Mahamasina a été boudée par les trois anciens présidents. Didier Ratsiraka, Marc Ravalomanana et Hery Rajaonarimampianina n'ont pas répondu présents à cette cérémonie. Il en est de même pour le président du Sénat, Rivo Rakotovo dont l'institution est menacée de disparition.

► Les législatives du 27 mai – Dépouillement, contestations, résultats

01/06 - Les élections législatives ont été fortement marquées par les candidatures indépendantes et la faible représentation des jeunes et des femmes. En comparaison avec le 2e tour de la présidentielle de 2018, l'observatoire Safidy a noté une baisse significative du taux de participation, passé de 48 % à 36 %. Cette chute pourrait entraîner un manque de légitimité des députés et fragiliser les institutions de la République, estiment ces représentants de la société civile.

L'observatoire Safidy lance un appel au calme. Le calme observé le jour du scrutin du 27 mai a fait place à des tensions et des incidents dans plusieurs districts au fur et à mesure de la publication des résultats : jets de cocktail molotov, agressions, incendies, destruction de documents électoraux et de matériels informatiques, échanges violents sur *Facebook*, sit-in et manifestations de rue. L'Observatoire recommande aux citoyens d'être vigilants et de ne pas se laisser manipuler par les candidats considérés comme battus selon des résultats qui ne sont encore que provisoires. Il exhorte les candidats et leurs partisans à opter pour les voies légales de recours. De manière concomitante, Safidy demande aux autorités et institutions électorales de faire preuve d'impartialité et de préserver la confiance de la population.

Pour *Midi*, « *le basculement surprenant des résultats électoraux dans certaines circonscriptions alimente les suspicions des fraudes et de détournement de voix.* » Les candidats du TIM K-25 ont fait part de leurs inquiétudes face une « *lenteur* » jugée suspecte dans la publication des résultats. « *On a l'impression qu'il y a une préparation psychologique.* », a déploré Me Hanitra Razafimanantsoa. « *« Une riposte d'envergure va venir si la situation persiste.* », a-t-elle menacé. *Newsmada* constate que si les accusations de fraudes formulées par des candidats sont nombreuses, aucune requête n'apparaît encore sur le site Web de la HCC.

03/06 - « Une sorte de ras le bol en matière politique règne dans le pays », déclare Marc Ravalomanana. L'ancien président, dont le parti TIM serait la grand perdant des législatives, explique que la faiblesse du taux de participation à ce scrutin est due, entre autres, au manque de confiance de la population envers la CENI et la HCC. Selon lui, beaucoup de citoyens estiment qu'il ne vaut plus la peine de voter parce que les fraudes électorales sont encore nombreuses et qu'aucune plainte déposée auprès de la juridiction compétente n'est acceptée et jugée avec impartialité. A cela s'ajouterait le dégoût causé par les pratiques politiques des anciens parlementaires qui ont discrédité l'Assemblée nationale ces cinq dernières années. Marc Ravalomanana dénonce le manque de neutralité de l'administration et l'absence d'impartialité des services publics durant la campagne électorale, affirmant : « *le TIM n'a pas perdu les élections mais on nous les a fait perdre.* »

04/06 - Contestation des résultats - Le premier ministre Christian Ntsay insiste sur le recours à la voie légale. « *La loi dispose de voies de recours. Les plaintes et les contestations doivent être déposées auprès de la HCC avec les preuves afférentes* », précise-t-il. « *Nous devrions faire confiance à la HCC. Nous croyons que les hauts conseillers vont considérer toutes les plaintes et vont prendre des décisions conforme aux textes en vigueur* », poursuit-il.

04/06 - Quatre candidats incarcérés possèdent une chance d'accéder à l'Assemblée nationale. Le maintien de leur candidature avait été validé par la CENI pour défaut de verdict de condamnation. Le candidat de la plateforme IRD, qui soutient le président Andry Rajoelina, est impliqué dans une affaire de corruption. Une affaire liée à la vente de la résidence de la famille de l'ancien président Albert Zafy. Pour les trois autres candidats, sous l'étiquette indépendante, deux sont épinglés pour des affaires de meurtre et de détention illégale d'armes, le troisième pour kidnapping. « *L'autorité judiciaire aura le dernier mot sur les cas des candidats députés placés sous mandat de dépôt mais qui s'affichent provisoirement à la tête de liste des vainqueurs* », rassure le vice-président de la CENI, Thierry Rakotonarivo, qui souligne qu'une fois élus ces candidats ne jouiront pas d'office de l'immunité parlementaire. La condamnation prononcée par la justice, ce sera ensuite au président de la nouvelle Assemblée nationale de saisir la HCC pour demander un avis sur la

constatation de vacance de poste. Pour Andoniaina Andriamalazaray, président de l'organisation de la société civile KMF/CNOE, cette situation est certes légale mais illégitime. Selon lui, la loi organique régissant les élections n'est pas assez restrictive. « *Comment est-il possible de voter pour un candidat en conflit avec la justice ?* », déplore-t-il.

L'Alliance Voahary Gasy (AVG) réclame la tête des candidats impliqués dans les affaires de trafics de ressources naturelles, même après leur accession à l'Assemblée nationale. Elle insiste sur l'application de la loi pour mettre fin à l'impunité.

07/06 - Le candidat aux législatives à Mahabo, Ludovic Adrien Raveloson (Leva) et son fils, ont été reconnus coupables au terme de leur procès. Les faits dont ils sont accusés - actes de banditisme à l'encontre de collecteurs de maïs - ont été commis quand Leva était encore député de Mahabo, jouissant de l'immunité parlementaire. Son père a, pour sa part, été reconnu coupable de destruction de forêt sans l'aire protégée Menabe Antimena. Il écope de cinq ans de prison ferme. D'autres affaires concernant la famille sont en cours d'instruction. Le candidat et son fils sont retournés en prison. Arrêtés et détenus sous mandat de dépôt le 24 avril, leur demande de liberté provisoire a, à chaque fois, été refusée.

06/06 - Les contestataires des législatives affluent dans la capitale pour occuper le terrain médiatique. Le TIM figure parmi les plus actifs mais des « indépendants » sont également engagés dans la bataille. Les candidats TIM se montrent confiants et affirment « *être en possession de preuves concrètes sur l'existence de fraudes massives.* » Les contestataires pointent également du doigt les tournées nationales que le chef de l'État a réalisées en parallèle à la campagne électorale. Des candidats de sa plateforme IRD ont été vus à ses côtés durant les meetings organisés en marge de ces tournées. Une implication qui aurait été effectuée en violation de la Constitution et qui pourrait déboucher sur la disqualification ou l'annulation pure et simple de voix, voire sur une procédure de déchéance du président si la HCC juge fondées ces accusations, note *L'Express*.

06/06 - « Des dinosaures tentent de revenir à Tsimbazaza » titre Midi pour qui, « *parmi les candidats aux législatives figurent des personnalités très connues dont certaines avaient une mauvaise réputation qui a terni l'image de l'Assemblée nationale, voire celle de leurs collègues députés. Au vu de la liste de ces candidats, le SeFaFi n'a pas caché ses inquiétudes en affirmant dans sa déclaration du 16 avril que la future Chambre basse risque d'être composée de 'farfelus, de parvenus, d'opportunistes et de criminels de grande gueule' qui devraient prendre leur retraite de la scène politique.* » D'après les tendances publiées sur le site web de la CENI, ces hommes politiques peu recommandables sont en passe de faire leur grand retour, affirme le quotidien, qui appuie son propos de plusieurs exemples.

14/06 - Le délai imparti pour le dépôt des rapports d'observation électorale par les organisations concernées a expiré. Sur les 39 organisations (31 nationales et 8 internationales) agréées par la CENI, sept seulement ont pu présenter leur rapport dans les délais. « *Le non-respect du délai imparti par les autres organisations d'observation électorale est synonyme de défaillance manifeste vis-à-vis des dispositions légales. La CENI prendra les sanctions qui s'imposent à l'endroit des organisations défailtantes. Ces dernières risquent de ne plus être agréées à observer les prochaines élections* », a averti son vice-président, Thierry Rakotonarivo. Les rapports des observateurs permettent à la CENI d'élaborer ses propositions d'amélioration du cadre juridique régissant les élections. La Commission est tenue d'établir un rapport après chaque élection.

07/06 - Une dizaine de personnes ont été placées en détention provisoire ces dernières semaines en raison de suspicions de fraudes électorales. Parmi lesquels deux responsables de Commission électorale de district. La CENI va se rendre sur le terrain afin de vérifier les suspicions de fraudes et portera plainte contre leurs auteurs.

13/06 - La HCC indique dans son communiqué qu'elle « entend exercer son rôle avec rigueur et en toute impartialité. (...) Compte tenu du taux élevé d'abstention, tout un chacun, en particulier les candidats et leurs partisans, sont invités à faire preuve d'humilité, de retenue, d'honnêteté et de responsabilité. Toute pression ou manipulation de l'opinion publique ne sera d'aucun effet sur le respect de la volonté des électeurs. Jusqu'à la proclamation des résultats officiels, le président de la HCC ne reçoit ni candidat, ni mandataire de candidat, ni émissaire de candidat, ni encore soutien de candidat. Pour toute contestation, ces derniers sont invités à suivre la procédure normale du contentieux électoral. Tout contact préalable avec un membre de la Cour ou tout responsable et agents de l'institution est prohibé car relevant du trafic d'influence. »

14/06 - Fraudes électorales : un collectif d'une centaine de candidats saisit la HCC. Il est composé des candidats du TIM K-25 et d'indépendants. « *Nous avons des preuves que le président de la République a*

*fait campagne pour une catégorie de candidats. Nous avons également des preuves que des représentants de l'Etat, du premier ministre aux chefs de fokontany en passant par des membres du gouvernement et des chefs de district, ont usé des prérogatives de puissance publique pour influencer les électeurs à élire les candidats du parti au pouvoir. Et nous avons des preuves que des membres des démembrements de la CENI ont pris position en faveur des candidats », déclare l'un de leurs représentants. Le quotidien *Les Nouvelles* estime que ces dénonciations collectives n'ont aucune chance d'aboutir, les demandes d'annulation devant être déposées bureau de vote par bureau de vote où des irrégularités auraient été constatées. Il qualifie ces démarches de chantage de mauvais perdants et rappelle que lors de la dernière présidentielle des candidats sous l'étiquette de « *Collectif des candidats* » avaient déjà tenté en vain d'obtenir de la HCC l'annulation du scrutin.*

15/06 - Andry Rajoelina assuré d'une majorité absolue de députés selon les résultats complets publiés par la CENI. Les projections réalisées par les partis sur la foi de ces résultats attribuent 84 des 151 sièges à la coalition IRD dirigée par Andry Rajoelina, contre 16 seulement au parti TIM de son adversaire malheureux à la présidentielle, Marc Ravalomanana. Les 51 autres sièges ont été remportés par des candidats à l'étiquette d'indépendants. « *Les résultats proclamés (...) nous assurent non seulement une majorité absolue mais aussi une majorité assez stable* », s'est réjoui Pierre Houlder Ramaholimsy, directeur des affaires politiques du chef de l'Etat. « *C'est un résultat tellement décevant* », a concédé à l'inverse Fidèle Razara Pierre, un des candidats battus présenté par le TIM de Marc Ravalomanana, « *avec 16 sièges, nous sommes encore plus bas que les précédentes législatives où nous en avons obtenu 21* ». « *Les 51 députés indépendants peuvent encore jouer un grand rôle durant leur mandat* », a toutefois fait remarquer Fidèle Razara Pierre. Le président pourra travailler avec un premier ministre issu de ses rangs puisque c'est le groupe majoritaire à l'Assemblée qui propose le nom du chef du gouvernement. La mouvance présidentielle qui a obtenu le plus de voix dans les provinces, tandis que le TIM domine dans la capitale. Une alliance du TIM avec les candidats indépendants ne permettrait pas de rattraper la majorité obtenue par la plateforme du président. « *L'avenir du TIM, c'est Marc Ravalomanana. Il pourrait se présenter à la mairie d'Antananarivo. Mais le parti en tant que tel a perdu beaucoup de sa force à partir du moment où il n'a pas réactivé son opposition après l'investiture du président Rajoelina* », analyse le politologue Toavina Ralambohahay. « *Il n'y a pas d'opposition. Les députés indépendants risquent de se rapprocher du président. Les médias sont avec lui. Il y a quatre patrons de presse dans le gouvernement* », poursuit-il. Le Sénat, toujours sous la menace d'une dissolution ou d'une réduction d'effectif et avec un budget réduit au strict nécessaire, ne semble pas en mesure de jouer un contre-pouvoir. Le taux de participation n'a été que de 40 %. Le sort de certains candidats arrivés en tête risque toutefois d'être compliqué. En effet, CENI, qui s'est appuyée sur les rapports des sections de recensement de matériels de vote, évoque des cas de fraudes électorales massives dans certaines circonscriptions. Dans certains districts, la CENI a constaté des ratures et des tentatives de changement des résultats sur les procès-verbaux. Dans les régions Ihorombe et Androy, des responsables des bureaux de vote avouent avoir rempli les urnes avec des bulletins pré-cochés. Des PV de carence ont été dressés pour inexistence des opérations de vote, notamment en raison de l'insécurité. Les résultats proclamés par la CENI doivent être validés par la HCC d'ici le 2 juillet, une fois examinés les recours, notamment ceux du TIM, grand perdant du scrutin.

19/06 - Après la publication des résultats officiels par la CENI, plus de 680 requêtes ont été déposées à la HCC. Le greffe est assailli par les candidats ou leurs représentants. Des dénonciations d'anomalies envahissent les médias et les réseaux sociaux. L'identité des candidats et des partis politiques n'a pas été révélée mais les candidats du TIM seraient majoritaires. Dans certains districts, des candidats de la coalition IRD (pro-Rajoelina) dénoncent également des anomalies. « *Outre les recours en annulation, la dénonciation de l'utilisation des prérogatives de la puissance publique pendant la campagne électorale figure parmi les cas évoqués* », rapporte Ratsaraka Ratsimandresy, directeur de cabinet de la HCC. Avec la faiblesse du taux de participation, l'annulation des résultats dans quelques bureaux de vote pourrait changer la donne, ce qui inciterait certains candidats à saisir la HCC. La Cour dispose de 16 jours après la publication des résultats provisoires par la CENI pour statuer sur tous ces recours et publier la liste officielle des élus.

20/06 - Les 46 élus « indépendants » face à un dilemme cornélien. Les textes stipulent en effet que « *le député élu sans appartenance à un parti peut adhérer au groupe parlementaire de son choix au sein de l'Assemblée* ». Sans possibilité de revenir sur sa position ou de changer une seconde fois de groupe parlementaire. La HCC dispose du pouvoir de prononcer sa déchéance s'il dévie de la ligne de conduite de son groupe de rattachement. L'ancien conseiller spécial auprès de la présidence, Norbert Lala Ratsirahonana, qualifié de « *faiseur de roi* » sous tous les régimes successifs, aurait entrepris des tractations avec le groupe d'indépendants, sans que l'on sache précisément quels sont ses intentions.

21/06 - Dénonciation par le KMF/CNOE de l'utilisation du « Vary mora » dans le cadre de la campagne électorale. La société civile, dont les observateurs ont couvert 102 districts, a mis en relief dans son rapport

définitif que l'opération de distribution de denrées alimentaires bon marché pour les familles nécessiteuses a été exploitée à des fins purement politiques durant la campagne. Elle évoque une « utilisation abusive du budget de l'État. » « Vu que la plupart des membres de la mission ont reçu des menaces après la divulgation de l'information, pour la protection des observateurs nous ne pouvons pas donner de précision sur la circonscription où l'irrégularité a été constatée », explique le président du KMF/CNOE. La réception des marchandises du « Vary mora » au port de Toamasina, début avril, avait été organisée à grands renforts médiatiques. La société civile dénonce également l'ingérence des agents de l'administration dans les manifestations électorales, la convocation des fonctionnaires aux événements locaux, la manipulation des citoyens en contrepartie de la remise des fiches individuelles de bovidés. Le président du KMF/CNOE a conclu son rapport par une note positive : « Nous admirons le courage de cette Commission [la CENI] qui a su reconnaître l'existence des différents types de fraudes durant le processus électoral. De même pour la prise de mesure faite par ses démembrements face aux problèmes rencontrés dans certaines localités durant le vote. »

28/06 - Infractions électorales - La CENI envisage des poursuites judiciaires. Son vice-président, Thierry Rakotonarivo, a indiqué que le non-respect de la neutralité et de l'impartialité des responsables sont les principaux objets des plaintes reçues. « Étant donné l'ampleur des rapports et des plaintes que nous avons reçus, la CENI a décidé de mener enquête dans les localités où des cas d'infractions sont dénoncées, a-t-il déclaré. Si l'existence d'infraction est confirmée, nous allons tout faire pour débusquer les responsables afin qu'ils répondent de leurs actes par des sanctions administratives, mais également, des sanctions pénales. »

► Diplomatie

29/05 - Les îles Eparses au menu de la rencontre entre Emmanuel Macron et Andry Rajoelina à l'occasion de la visite d'Etat de ce dernier en France. « J'ai personnellement demandé au président de la République française, Emmanuel Macron, de trouver une solution pour la gestion ou la restitution des îles Eparses », a indiqué Andry Rajoelina. « Je l'ai dit et je le redis, nous trouverons une solution ensemble. Nous nous donnons un peu plus d'un an, soit avant la célébration des 60 ans du retour à l'indépendance de Madagascar pour cela », a de son côté assuré Emmanuel Macron. La mise en place d'une commission mixte a été proposée par les deux parties pour aboutir à une solution. Les observateurs ont noté qu'il ne s'agit pas nécessairement de « restitution » des îles Eparses et qu'Andry Rajoelina s'en remet au bon vouloir de la France.

Interrogé par RFI, le ministre des affaires étrangères, Naina Andriantsitohaina, a admis que « Madagascar, aujourd'hui, n'a pas les moyens de sécuriser cette zone. On a beaucoup d'autres priorités comme l'éducation, la santé... Et même si la sécurité maritime est un élément important du programme du président, elle concerne d'abord la sécurisation des 5 000 kilomètres de côtes parce qu'on veut d'abord empêcher que nos côtes et nos ressources naturelles soient pillées. » Le ministre rappelle par ailleurs que la zone accueille un flux maritime important. « Tout le monde a intérêt à ce que cette zone soit sécurisée, avant d'ajouter : le plus important aujourd'hui, c'est l'enjeu environnemental. Par conséquent, une grande partie des discussions va, je pense, porter sur la gestion ou la cogestion de la préservation de cet environnement maritime unique et, très probablement, aboutira à la création d'aires maritimes protégées ou éventuellement à l'encadrement de contrats pétroliers ou gaziers ».

Selon les explications du chef de la diplomatie, la cogestion pourrait toutefois n'être qu'une solution « à court terme ». Dans une partie de son interview, coupée au montage, le ministre a soutenu que « la réintégration de ces îles est un point essentiel d'identité nationale ». Il affirme que Madagascar compte s'appuyer sur la résolution des Nations unies de 1979 qui affirme la souveraineté malgache sur cette zone et engage la France à restituer ces terres.

Interviewée par TV5 Monde, la ministre Lalatiana Rakotondrazafy, porte-parole du gouvernement, a indiqué que « la question juridique sur l'appartenance de ces îles a été réglée en 1979, maintenant il s'agira de la restitution officielle. (...) Ce n'est pas une question de fierté déplacée de dire : redonnez-nous les îles, avant de savoir quoi en faire après. Là sera l'objet des négociations ».

Pour le juriste Raymond Ranjeva a mené les plaidoyers malgaches devant les Nations unies, « le volet diplomatie juridique internationale relatif au titre de souveraineté sur ces îles est résolu de manière définitive². Les prescriptions créatrices d'obligations juridiques pour les deux parties sont claires : négocier les modalités de retour de ces îles à Madagascar qui en détient les titres de souveraineté. » Mais la partie n'est pas gagnée : L'Express rappelle qu'une partie des députés français bloquent l'adoption par l'Assemblée nationale de l'accord de cogestion de l'île Tromelin entre la France et Maurice, conclu en 2013. Le quotidien ajoute que des discussions sur l'avenir des Îles Eparses ont été initiées au sein d'une commission mixte dès 2016. Des discussions au niveau des fonctionnaires se sont tenues le 17 juin 2016, indiquait le ministère des affaires étrangères françaises dans une réponse à une question parlementaire en janvier

² <https://www.jeuneafrique.com/788823/politique/raymond-ranjeva-le-probleme-juridique-des-iles-eparses-est-clos/>

2017. Hery Rajaonarimampianina avait évoqué cette rencontre à la tribune des Nations unies le 23 septembre 2016. Après cet épisode, le sujet s'est perdu dans les dédales diplomatiques...³

Le Journal du dimanche (France) rappelle que ces cinq îles qui représentent à peine 50 km² de surface émergée, permettent à la France de bénéficier de 640.000 km² d'espace maritime classé « zone économique exclusive » (ZEE), et donc d'avoir la souveraineté sur ses ressources. Or le canal du Mozambique regorge notamment d'hydrocarbures. Au-delà, la France a un intérêt géostratégique à assurer une présence dans cette zone du monde, surtout qu'Emmanuel Macron insiste pour que la France soit pleinement une « puissance « *indopacifique* ». La restitution simple de ces îles viendrait donc contredire cet objectif.

Andry Rajoelina a réitéré publiquement à Emanuel Macron son invitation à assister aux cérémonies du 60e anniversaire de l'indépendance de Madagascar en juin 2020.

06/06 - En France, le Rassemblement National (RN) s'oppose à toute négociation entre la France et Madagascar « sur la gestion et la souveraineté des îles Éparses ». « *Le RN s'est toujours fermement opposé à toute tentative de remise en cause de la souveraineté française sur nos territoires ultramarins par des pays étrangers, comme ce fut le cas en 2013 puis en 2017 pour l'île de Tromelin* », explique le parti dans un communiqué. Le RN demande à l'Élysée un démenti au sujet des déclarations du président malgache sur Facebook.

20/06 - Après quatre ans de service à Madagascar, l'ambassadrice de France, Véronique Vouland, a dressé un bilan positif de la coopération entre son pays et la Grande île. Elle a fait part de son optimisme quant au développement de Madagascar au vu des récentes mesures prises par le pouvoir. « *Je formule un regret, celui de quitter le pays à un moment où un vent d'espoir se lève* », a-t-elle déclaré. L'ambassadeur d'Allemagne quitte également son poste sur une note positive.

27/06 - Rwanda : « Un modèle à suivre » pour Andry Rajoelina. Lors d'une conférence de presse conjointe avec le président rwandais Paul Kagame, invité d'honneur de la fête de l'indépendance, Andry Rajoelina, a annoncé qu'il effectuera prochainement une visite officielle au Rwanda pour s'enquérir « *du savoir-faire et du leadership rwandais* ». Le chef de l'Etat a notamment déclaré : « *Cette rencontre pose les fondations d'un partenariat fort entre Madagascar et le Rwanda dans les domaines stratégiques pour nos deux pays frères. Ce partenariat que nous sommes en train de sceller entérine une volonté réciproque de rapprochement et de collaboration. La stratégie que vous avez développée, Monsieur le président, constitue un exemple à suivre pour tous les pays en voie de développement. La trajectoire du Rwanda est un modèle pour Madagascar et l'Afrique toute entière.* » Sur sa lancée, le président de la République a indiqué que dans sa quête d'émergence, Madagascar « *s'inspire beaucoup de l'audace et de la détermination du Rwanda dans le chemin qu'il a tracé* ». Dans un édito intitulé « *Kagame, le fantasme de Rajoelina ?* », Tribune écrit⁴ : « *Paul Kagame a gagné ses galons incontestés de parrain au niveau des chefs d'État africains, d'une part par sa longévité (au pouvoir depuis 19 ans), et d'autre part du fait de sa réussite pour faire du Rwanda un pays-phare sur le continent africain. Ce statut fait rêver ses pairs, qui s'empressent de le courtiser pour obtenir son adoubement. (...) Jusqu'où Kagame fera-t-il rêver Andry Rajoelina ?*»

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

► Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements

04/06 - Annonce d'une réforme de l'armée destinée à l'engager de manière durable dans la lutte contre l'insécurité. « *De nouvelles structures seront créées, ainsi que de nouveaux régiments* », a déclaré le général Richard Rakotonirina, ministre de la défense nationale. Cette réforme consiste essentiellement en un redéploiement. Cinq nouvelles bases militaires devraient être construites dès cette année dans le cadre des Zones rurales de sécurité prioritaire (ZRSP). « *L'armée ne doit plus rester dans les camps, elle devra être au chevet de la population dans la lutte contre l'insécurité. C'est une manière de lui témoigner sa redevabilité* », argumente-t-il. La création de forces spéciales au sein de l'armée serait en projet. Outre l'armée de terre, les forces navales et aériennes connaîtront également un redéploiement. Les troupes de la marine auront notamment pour vocation de lutter contre la pêche illicite de navires étrangers. L'insuffisance et la vétusté du matériel reste, toutefois, la principale faiblesse de la grande muette et de deux autres corps au sein des forces de sécurité, conclut L'Express.

³ Voir le dossier publié par Madagate : <http://www.madagate.org/madagascar-informations-politiques/a-la-une/7186-andry-rajoelina-origines-et-etapes-vers-sa-declaration-historique.html>

⁴ <https://www.madagascar-tribune.com/Kagame-le-fantasme-de-Rajoelina-24844.html>

24/06 - Lutte contre l'insécurité : l'armée reçoit un avion Casa, trois hélicoptères Ecureuil B2, cinq avions Cessna et une centaine de véhicules tout-terrain. Le Casa, utilisée par la plupart des armées dans le monde, servira, outre son utilisation militaire, au transport de matériels lourds et aux évacuations sanitaires. Les hélicoptères seront eux aussi à multi-usages tandis que les avions Cessna serviront à la surveillance des côtes. Les véhicules tout-terrain seront utilisés pour la traque des dahalo et la sécurisation urbaine. On ignore la provenance de ces matériels mais Andry Rajoelina a expliqué que la récente décision de mettre fin aux subventions aux compagnies pétrolières a fait faire une économie de 240 milliards Ar. « *Une somme que nous investissons dans le développement du pays comme cette dotation de matériels aux forces de l'ordre.* »

19/06 - Insécurité : plus des 30 000 armes détenues illégalement par des civils, soit 50 % des armes recensées dans le pays. Ces armes sont enregistrées sans mention d'autorisation d'achat et de première détention d'arme, ce qui laisse supposer que les responsables chargés de cette opération au niveau des districts n'appliquent pas correctement la réglementation. Les statistiques révèlent que la province de Toliara détient le record du nombre de civils propriétaires d'arme, avec 15 550, dont beaucoup sont classifiées inconnues. Une province où des zones sont classées rouge en matière d'insécurité. Dans le cadre du programme des Nations unies pour la consolidation de la paix à Madagascar, le PNUD a fait don de 29 lots de matériels informatiques munis de logiciels permettant de faciliter cette gestion. 120 responsables des bureaux de la défense dans les districts, souvent exposés à la corruption, ont signé une charte d'intégrité proposée par le Bianco.

06/06 - Opération militaire à Isandra - Un mois d'assauts meurtriers. Des morts et des maisons calcinées tel est le bilan d'une opération mixte menée par les forces armées. Trois villages identifiés comme étant des retranchements de dahalo redoutés ont été placés sous contrôle des militaires, au prix d'une dizaine de morts et d'une trentaine d'arrestations. « *Des civils ont été sommairement exécutés, des villages incendiés par les militaires et des pillages perpétrés* », tonne un proche des habitants des villages où des nombreuses habitations ont été rasées par les flammes. Le déploiement opérationnel a été lancé il y a près de deux mois et demi et les affrontements meurtriers ont duré quatre semaines. La formation qui mène l'opération est constituée de 350 militaires conduits par un général, de gendarmes de la circonscription inter-régionale de Fianarantsoa, d'éléments des forces d'intervention de la gendarmerie nationale, de commandos issus du commandement des formations spécialisées à Ivato ainsi que d'hommes des forces d'intervention de la police. Les groupes armés ont déserté les lieux mais ils n'ont pas rendu les armes de guerre en leur possession. Ils sont pour l'instant disloqués mais l'armée est convaincue qu'ils vont se réorganiser et revenir à la charge. « *La traque se poursuit* », conclut un officier.

24/06 - Les habitants des Zones rurales prioritaires de sécurité (ZRPS) s'alarment de la multiplication des exécutions sommaires dont les victimes sont des dahalo présumés. Selon *L'Express*, il y a un mois, quatre morts ont été dénombrés dans le district d'Antsalova (région Melaky). Des militaires en tournée ont capturé des suspects et ont tirés sur eux dans la forêt. Les dépouilles ont été récupérées par la famille. Pareille situation dans la commune de Beronono (district de Mahabo). Début juin, une vingtaine de militaires déployés à Mandabe ont capturé deux hommes réputés dangereux. Sur le retour, les deux individus qui auraient tenté de s'enfuir ont été exécutés, témoigne le commandant de brigade de gendarmerie. À Ankilizato, au moins vingt dahalo présumés ont été abattus depuis avril par les forces armées, et douze à Miandrivazo, selon des sources sûres. Aucun d'eux n'a été livré à la police judiciaire et traduit au parquet. « *Les habitants ont à la fois peur des malfaiteurs et des militaires qui capturent un civil et l'abattent* », relate un habitant d'Ankilizato sous l'anonymat. La CNIDH annonce qu'elle effectuera des investigations dans le Menabe en vue de rendre compte de la situation à la future Assemblée nationale, au Sénat, au Haut-commissariat des Nations-unies aux droits de l'homme, à la Primature et à la Présidence.

29/06 - 326 zébus récupérés et 5 dahalo tués à Betroka. Trois habitations ont pris feu en raison de l'utilisation des balles incendiaires par les gendarmes. Ayant reçu des informations permettant de localiser les troupeaux dérobés, le commandant de la compagnie de gendarmerie a fait appel au renfort de deux unités de l'Unité spéciale anti-dahalo (USAD) de Mahabo. Le site était réputé de longue date comme impénétrable et fortement défendu par les dahalo. Une source auprès de la gendarmerie affirme que des hauts responsables civils sont les commanditaires. Les forces de l'ordre annoncent l'ouverture d'une enquête approfondie. Des éleveurs avaient perdu leurs bêtes depuis plus d'un an.

06/06 - Suite à un conflit domanial entre les villageois et un opérateur à Nosiarina, district de Sambava, la population a enlevé un chef fokontany. Il a failli être lynché mais les forces de l'ordre sont intervenues à temps. Accusé d'être à l'origine de l'arrestation d'un catéchiste qui aurait hébergé un homme recherché par les forces de l'ordre, le chef fokontany a été appréhendé par la foule, ligoté et amené de force à bord d'une voiture. Les militaires ayant pris en chasse le véhicule, le conducteur a relâché sa proie et a pris

la fuite. Le chef fokontany a été récupéré sain et sauf mais la population continue d'exiger qu'il lui soit remis. Une enquête a été ouverte pour tentative de vindicte populaire.

17/06 - Vindicte populaire au cœur d'Antananarivo. Pris sur le fait, deux jeunes détresseurs ont été passés à tabac par une foule en furie. Sitôt appréhendés, les deux adolescents ont été roués de coups. Les vêtements couverts de sang, ils ont été conduits au commissariat où les policiers ont ordonné qu'ils soient emmenés à l'hôpital avant d'être transférés à la police de la protection des mœurs et des mineurs.

19/06 - Soupçonnés du meurtre d'une quadragénaire, deux individus ont été lynchés à mort dans le bureau de la commune de Tanambao-Daoud (district de Sambava) où la foule a pénétré de force. Ils ont été bastonnés et lapidés à mort par la famille de la victime. Le maire a également fini par essayer des coups pour avoir refusé de livrer les meurtriers présumés à la justice populaire, après quoi il a été contraint de s'enfuir. Les deux dépouilles ont été trainées au sol jusqu'à l'endroit où l'on a trouvé le corps de la victime et abandonnées puis brûlées par le fokonolona. La victime, qui avait disparu depuis une semaine suite à un viol, a été retrouvée par les membres du comité de sécurité villageoise et la gendarmerie. « *Ses assassins l'ont certainement torturée avant de la brûler, du fait que des tisons s'y trouvaient encore* », selon les informations de la gendarmerie. Les forces de l'ordre, alertées, sont intervenues trop tardivement pour faire échec au jugement populaire. Deux hommes ont été suspectés et arrêtés.

06/06 - Kidnappings - Quatre enquêteurs condamnés à deux ans fermes par le Pôle anti-corruption (PAC). Les deux gendarmes et les deux policiers faisaient partie des enquêteurs de la cellule mixte anti-kidnapping. L'affaire remonte à octobre 2018. Les quatre membres des forces de défense et de sécurité (FDS), ont été accusés d'avoir accepté de l'argent en échange de la libération d'un présumé kidnappeur. Ils auraient reçu la somme de 6 millions Ar. Le jour de la transaction, les faits auraient fait l'objet d'une dénonciation auprès d'un haut responsable de la gendarmerie nationale. Le camp où se trouvait le bureau de la cellule anti-kidnapping avait été fermé pour procéder à la vérification de l'information. Neuf membres de la cellule ont été mis en cause. Quatre d'entre eux ont été placés en détention préventive, trois autres sous contrôle judiciaire et deux autres remis en liberté provisoire. Suite à une opposition du parquet du PAC, les trois enquêteurs placés sous contrôle judiciaire ont été placés en détention préventive en novembre 2018. Introuvables, des mandats d'arrêt ont été lancés contre les deux autres. Un officier fait partie des quatre personnes condamnées. Le jugement ordonne également, qu'il soit dégradé. Une sanction assortie d'une interdiction d'exercer au sein de la fonction publique.

13/06 - « Disparition d'enfants : phénomène de plus en plus inquiétant », s'alarme Midi. « *C'est un phénomène qui est en passe de se banaliser. Les disparitions d'enfants se multiplient et inquiètent de plus en plus les parents. Les signalements sur les réseaux sociaux se multiplient.* » Des cas de kidnapping se terminent tragiquement lorsque les parents n'ont pas pu régler la rançon exigée. « *Les forces de l'ordre ont réussi à enrayer la série de kidnapping de karana fortunés, maintenant elles doivent traiter le problème de manière plus globale* », écrit le quotidien. 5 à 6 cas de kidnapping sont signalés chaque jour sur les réseaux sociaux ces derniers temps.

Face aux rumeurs d'enlèvements d'enfant, la police souligne que les fugueurs constituent la majorité des enfants disparus. Sur les 800 enfants disparus depuis le mois de janvier dans la capitale, 675 sont des fugueurs, très souvent victimes de maltraitance dans leur foyer. 725 enfants ont été retrouvés, grâce à la collaboration des citoyens.

► Justice, conditions carcérales

03/06 - Liberté surveillée alternative à la détention - 300 enfants ont bénéficié d'une liberté surveillée entre 2014 et 2019, selon l'ONG Grandir Dignement qui œuvre en faveur des enfants en conflit avec la loi. « *80 mesures sont en cours pour le moment sur Tana, et cela s'étend sur plusieurs juridictions dont Antsirana, Toamasina et Antsirabe* », indique Mathilde Roux, responsable de l'ONG. La mesure s'accompagne de l'établissement d'un contrat d'engagement avec l'enfant. « *Après l'ordonnance du juge, on nomme un éducateur spécialisé ou un travailleur social pour accompagner les jeunes durant six mois* », enchaîne la responsable.

14/06 - Des agents pénitentiaires dénoncent des actes de corruption à la maison centrale d'Antanimora. Une femme viendrait chaque soir rendre visite à un gendarme détenu et aurait l'autorisation de le faire sortir de l'établissement le week-end, accompagné d'un agent pénitentiaire qui lui serait affecté. Les autorités judiciaires ont été informées. Les mesures prises pour que cessent ces pratiques ont provoqué de vives réactions et des actes de représailles parmi les agents pénitentiaires, selon le directeur de la maison centrale qui se dit victime d'une cabale visant à obtenir son départ.

24/06 - Corruption constatée par le Bianco à la prison de Fianarantsoa. La branche territoriale de Bianco a été saisie d'une plainte concernant la sollicitation par un agent de l'établissement pénitentiaire d'une somme de 500.000 Ar. pour faire recouvrer la liberté à un détenu. Aussitôt informés, les investigateurs de Bianco se sont rendus sur place pour constater l'infraction en flagrant délit. Déféré au Parquet d'Ihosaloa, l'agent pénitentiaire a été placé sous mandat de dépôt pour corruption passive.

18/06 – « Maison centrale de Nosy Be - Les mineurs incarcérés avec les adultes », dénonce La Vérité. Aucun quartier spécial, faute d'infrastructures. Une vingtaine de mineurs sont actuellement incarcérés au sein de la prison de Nosy Be. Ils font partie des 320 détenus enregistrés auprès de cet établissement. « *Les normes internationales disent qu'il faut séparer les adultes des enfants mais dans la plupart des prisons à Madagascar ce n'est pas le cas, notamment à Nosy Be où la prison enregistre le plus d'enfants détenus dans la même cellule avec les adultes* », déclare la cheffe de la section protection de l'enfant au sein de l'UNICEF. Gaëlle Morason, cheffe d'établissement par intérim et éducatrice spécialisée d'administration pénitentiaire, confirme les doutes de la responsable de l'UNICEF. Une ressortissante italienne établie sur place a présenté un projet de construction d'un quartier annexe pour les mineurs. Grâce à la collaboration avec cette ressortissante italienne, les prisonniers de Nosy Be mangent du riz tous les jours et de la viande deux fois par semaine.

20/06 - Amnesty International se réjouit de la décision, confirmée en mai 2019 par le gouvernement, d'approuver un nouveau régime alimentaire plus nutritif pour les détenus⁵, la nourriture fournie actuellement se composant principalement de manioc. Lors d'un entretien qui s'est déroulé le 21 mai 2019, le ministre de la justice a informé la délégation de l'organisation que trois menus seraient désormais proposés en alternance, et ce dans toutes les prisons du pays. Amnesty International a formulé d'autres recommandations essentielles, concernant notamment la mise en conformité des conditions de détention avec les normes internationales (respect des règles d'hygiène, soins médicaux adéquats et séparation entre les mineurs et les adultes, ainsi qu'entre les personnes en détention provisoire et les personnes condamnées) dans toutes les prisons. Enfin, l'organisation continue d'appeler l'État à décongestionner les prisons et à s'attaquer au surpeuplement en libérant toutes les personnes placées en détention provisoire sans justification et en développant le recours à des peines autres que l'incarcération.

► Gouvernance

02/06 - Trois cadavres découverts dans la rivière Onive. Des militaires sont soupçonnés d'avoir voulu faire disparaître les corps, écrit *La Vérité*. Les trois inconnus ont un dénominateur commun : ils ont été soupçonnés de vol et de détention illégale d'armes à feu. Des perquisitions ont eu lieu à leur domicile le 20 mai, à l'issue desquelles ils ont été arrêtés par des militaires. Les trois suspects auraient dû être remis entre les mains de la justice après enquête mais leurs proches n'ont pas été informés des suites données et n'ont plus reçu aucune nouvelle.

11/06 - 27 militaires, dont un officier, auteurs du meurtre de trois civils dont les corps ont été retrouvés à Ampitatafika dans la rivière Onive ont été écroués à Tsiarahy. Aucun des suspects n'a été relaxé. Leurs charges reposent sur la détention arbitraire et l'assassinat des trois habitants d'Ambohimahasoa Fianarantsoa. Un 28e suspect, chauffeur au Capsat, sera également mis en examen. Selon les enquêteurs, le bataillon avait soupçonné les trois victimes d'acte de banditisme et de détention illégale d'armes. Ils ont été détenus durant dix jours. « *C'est la veille de la découverte de leurs corps sans vie que nous les avons vus pour la dernière fois* », ont précisé les familles auditionnées. La troupe avait été envoyée en mission à Ambohimahasoa le 16 mai pour une opération de pacification. « *Elle a capturé ces trois hommes quatre jours plus tard et les a ligotés à bord de leur camion jusqu'à la fin de leur mission, le 30 mai* », relate un enquêteur. « *Ces militaires les ont amenés avec eux, à leur retour vers Antananarivo. En cours de route, ils les ont tabassés à mort et les ont jetés dans la rivière lors de leur passage à Ampitatafika, district d'Antanifotsy la nuit du 30 mai* », poursuit-il. Ils ont été jetés par-dessus le pont d'Ampitatafika avant que leurs dépouilles soient rejetées par la rivière quelques heures après. « *Nous ne tolérons pas cela, quels que soient les individus qui commettent ces actes. Ils ont donc été arrêtés et placés sous mandat de dépôt.* », indique le secrétaire d'Etat chargé de la gendarmerie nationale, le général Richard Ravalomanana. « *Les gendarmes et les policiers maîtrisent le droit et les procédures pénales, mais ce n'est pas le cas des militaires. C'est pour cela que certains commettent des bavures* », poursuit-il. Pour éviter de nouveaux dérapages, des gendarmes et des policiers seront désormais intégrés aux missions de sécurisation menées par les militaires.

18/06 - Bras de fer engagé entre le Syndicat des Magistrats de Madagascar (SMM) et ceux qui exercent des pressions pour la libération des 27 militaires incarcérés à Tsiarahy. Clément Jaona, président

⁵ Cf. Blog Justmad - <https://p6.storage.canalblog.com/68/58/448497/123983607.pdf>

du syndicat, déclare : « *Laissez les juges faire leur travail. Si ces militaires sont incarcérés, c'est parce que les charges sont suffisantes pour ce mandat de dépôt. Ces militaires ont commis des actes répréhensibles par la loi. S'ils ont appréhendé trois individus qu'ils ont soupçonnés de détention illégale d'armes, ils devaient se conformer à la procédure prévue par la loi, au lieu d'avoir eu recours à l'exécution sommaire de ces trois individus. En tout cas, ce n'est pas la première fois que des éléments des forces de l'ordre ont commis des bavures. Ils ont perpétré des meurtres à Tsaratanàna et dans d'autres endroits de Madagascar, sans rappeler les cas de viol et de cambriolage dont certains d'entre eux ont été responsables.* » D'après Clément Jaona, les magistrats en charge de l'instruction du dossier font même l'objet de menaces de mort. « *Pire, des militaires menacent d'organiser une mutinerie si leurs frères d'armes ne sont pas libérés* », a-t-il affirmé. L'identité des auteurs de ces pressions n'a pas été révélée. Clément Jaona s'est contenté d'affirmer qu'elles émanent de membres d'institutions et du gouvernement. Le procès des 27 militaires est programmé pour le 2 juillet.

20/06 - Des familles des détenus jetés dans la rivière à Ampitatafika ainsi que des représentants des autorités d'Ambohimahasoà révèlent la disparition d'un quatrième individu, arrêté par ces mêmes militaires et placé en détention préventive. Le disparu a été aperçu pour la dernière fois dans le caisson d'un camion de l'armée à Ambohimahasoà, dans la soirée du 30 mai, aux côtés des trois individus dont les dépouilles ont été découvertes à Ampitatafika le lendemain. Le mystère reste entier sur son sort. Des proches des chefs de famille assassinés dénoncent des extorsions de fonds allant de 600 000 à cinq millions Ar contre leur libération.

En recherchant un cinquième suspect à Manandroy le 28 mai, une fillette de sept ans a trouvé la mort lorsque les militaires ont tiré à balles réelles sur des habitations et utilisé des grenades.

14/06 - Un meurtre suivi d'incendie et des violences sexuelles commis par un bataillon en mission d'apaisement dans le district de Tsaratanàna depuis le mois de mars. Dans la nuit du 30 mai, ils se sont rendus à Sakoamadinika, à 80 kilomètres du chef-lieu de district, pour poursuivre un villageois suspecté d'être un dahalo. Le quinquagénaire, trouvé en possession d'un fusil de chasse pour lequel il possédait une autorisation, aurait été torturé. Alertée, la gendarmerie s'est rendue sur place. Constant la gravité de ses blessures, un gendarme a proposé de transporter l'intéressé à l'hôpital. Proposition rejetée par le bataillon, qui a également refusé son transfert à la gendarmerie pour enquête. Les militaires ont ensuite exigé 10 millions Ar. de la famille contre la libération du villageois. Celle-ci n'ayant pu collecter que 6 millions, l'otage a été froidement exécuté en public. Avant de repartir avec la rançon, les militaires ont mis le feu à quelques maisons. Un élu local a filmé la scène et a saisi les responsables du bataillon, qui seraient restés de marbre. Cet escadron a déjà été mis en cause pour des viols au village de Soarano mais les victimes n'ont pas porté plainte, indique un officier à la compagnie de gendarmerie de Tsaratanàna. Un récent bilan du ministère de la défense fait état de 34 militaires incarcérés pour des actes répréhensibles.

15/06 - Bavures militaires - Le ministre de la défense met en garde contre tout écart de conduite des troupes effectuant des missions de sécurisation dans les Zones rurales de sécurité prioritaire (ZRPS). « *On perçoit que la confiance envers les forces de défense et de sécurité (FDS) et la population est en train d'être restaurée. Pour que cette situation perdure, il faut que les militaires mènent à bien leur mission, mais aient, également, un comportement exemplaire* », a déclaré le général Richard Rakotonirina. Des mesures ont déjà été prises contre les auteurs de bavures, a-t-il affirmé. Des informations rapportant des cas d'exaction continuent, toutefois, de remonter de certaines zones d'intervention de l'armée, souligne *L'Express*. Le fait de n'utiliser les armes qu'en cas de légitime défense est inscrit dans les règles d'engagement, ainsi que l'interdiction de pillage et l'obligation de préserver les habitations, biens, cultures et récoltes de la population. « *Ils s'abstiennent de commettre des tracasseries, brimades et tortures* », prévoit le texte qui précise que les éléments de l'armée qui participent à ces opérations de restauration de la paix doivent suivre rigoureusement les règles d'engagement prescrites par le droit international humanitaire.

26/06 - Il faut que les autorités malgaches prennent des mesures décisives pour éliminer la culture bien ancrée de l'impunité qui entoure les homicides, la torture et les autres formes de mauvais traitements perpétrés par les forces de sécurité, a déclaré Amnesty International⁶ à l'occasion de la Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture. Les actes de torture et les autres mauvais traitements imputables à la police et à l'armée sont une pratique courante, qui s'inscrit souvent dans le contexte de la lutte contre les voleurs de bétail. « *Depuis quelques années, nous constatons une multiplication des actes de torture infligés à des voleurs de bétail, et nous observons parfois des homicides odieux. Cependant, les responsables ne sont pas inquiétés, ce qui nourrit le climat d'impunité*, a déclaré le directeur du programme Afrique australe à Amnesty International. *Les autorités malgaches doivent s'attaquer sans délai à l'impunité dont jouissent les auteurs d'actes de torture et d'autres mauvais traitements. Il faut commencer*

⁶ Cf. Blog Justmad - <https://p4.storage.canalblog.com/45/39/448497/124035040.pdf>

par mener des enquêtes efficaces sur tous les cas connus ou signalés et démettre immédiatement de leurs fonctions officielles les auteurs présumés en attendant les conclusions des investigations. Ces personnes doivent être traduites en justice dans le cadre de procès équitables. Il faut que les victimes et leur famille aient accès à des recours efficaces et à la justice. »

04/06 - Ampanihy Ouest - La gendarmerie découvre de manière fortuite l'existence d'une plantation de chanvre indien sur une trentaine d'hectares sur la commune d'Itampolo. Poussant presque à l'état sauvage, la plantation s'est progressivement étendue. Les habitants vivant de cette exploitation ont pris la fuite à l'arrivée des forces de l'ordre. Une partie de la résine de cannabis découverte a été remise au parquet Elle a été brûlée en présence de l'Organe Mixte de Conception (OMC). La destruction de la vaste plantation est en suspens.

06/06 - Marché noir de vanille immature : deux gendarmes ciblés par la police de Farafangana. L'un d'eux été capturé au cours des investigations, l'autre reste introuvable. Une cargaison de 200 kg de vanille verte a été saisie lors d'un contrôle routier. L'acheteur a été également arrêté et emprisonné. A quelques jours de l'ouverture de la campagne officielle et face à la recrudescence des vols, les paysans réclament la sécurisation de leurs plantations.

06/06 - Le Bianco ouvre une plateforme de doléances en ligne baptisée « i-TOROKA » [dénoncer]⁷. Cette création, qui bénéficie de l'appui de la coopération allemande GIZ, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption (SNLCC). Elle permettra aux citoyens de dénoncer des faits de corruption et d'échanger avec les investigateurs du Bianco à travers un mécanisme informatique reconnu au niveau international qui garantit l'anonymat absolu pour le lanceur d'alerte. L'ambition de renforcer la traque aux grandes corruptions est affirmée dans le communiqué de presse du Bianco. Brice Lejambe, secrétaire exécutif du Comité de sauvegarde de l'intégrité (CSI), a fait remarquer que « *la culture de la dénonciation ne vient pas spontanément* ». Selon ses dires, il faudrait donc que les doléances soient suivies d'acte concret et de résultats car « *des dénonciations sans résultats seraient décourageantes* ». S'agissant de l'anonymat que garantit la plateforme, le chef du siège de second degré du PAC d'Antananarivo fait observer que « *souvent l'avocat de la défense nous demande qui accuse leur client, ou qui a témoigné contre lui. Dans ce cas, il nous est difficile de ne pas lui répondre* ». Outre la protection des dénonciateurs auprès du Bianco, le système de protection des témoins, lors des procédures judiciaires, s'avère tout aussi nécessaire.

07/06 - L'ancien ministre de la pêche, Ahmad Ahmad, président de la Confédération africaine de football (CAF) a été interpellé à Paris par l'Office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales français (OCLCFF). Il a été placé en garde à vue durant quelques heures pour une affaire concernant la rupture du contrat de la CAF avec l'équipementier allemand Puma, au profit d'une société française. Le surcoût atteindrait 830 000 dollars. Ahmad Ahmad avait été nommé sénateur en janvier 2016 par Hery Rajaonarimampianina et élu vice-président du Sénat. Il a démissionné de ses fonctions lors de son élection à la tête de la CAF en mars 2017. Le comité d'éthique de la FIFA avait été saisi en mai 2019 par le secrétaire général de la CAF pour des soupçons de corruption et de harcèlement sexuel pesant sur M. Ahmad.

Arrivée à Antananarivo le président de la CAF a été reçu en audience par le ministre de la jeunesse et des sports, Tinoka Roberto. Il s'est refusé à tout commentaire sur son interpellation à Paris mais a accusé la presse malgache de manque de patriotisme.

08/06 - Le Bureau des doléances auprès de la présidence de la République, créé par décret du 7 février, a reçu plus de 400 doléances depuis sa création. Plus de 70 % concernent des conflits domaniaux. Les cas de corruption occupent la deuxième place. Sur ces 400 doléances, plus d'un tiers sont en cours de traitement.

12/06 - L'accouchement du texte sur le recouvrement des avoirs illicites reste problématique. La confiscation avant jugement des biens mal-acquis ne ferait pas l'unanimité auprès des décideurs politiques. La mise en vigueur par voie d'ordonnance du projet de loi sur le recouvrement et l'affectation des avoirs illicites est annoncée « *pour bientôt* » mais sa rédaction a fait l'objet de nombreuses réécritures. Un article du projet est notamment âprement discuté : « *L'origine illicite des biens visés est toujours présumée lorsqu'il est établi que le patrimoine ou le train de vie d'une personne mise en cause connaît une augmentation substantielle sans proportion avec ses revenus légitimes* ». Ce texte qui est toujours au stade de projet est, pourtant, la pièce manquante à l'arsenal juridique de la nouvelle stratégie de lutte contre la corruption et la délinquance économique. Le principe de « *confiscation avant jugement* », conforme au standard international, devant en

⁷ Site www.doleances.bianco-mg.org

être le principal argument dissuasif. La non-adoption de ce projet de loi fait encourir des sanctions internationales à Madagascar, a encore rappelé le FMI. La société civile a interpellé le président de la République début mai afin qu'il mette le projet en vigueur par voie d'ordonnance. Durant le dialogue politique avec l'UE, le 2 mai, l'exécutif se serait donné un mois pour peaufiner le texte et le mettre en vigueur.

19/06 - La loi contre le blanchiment ne serait pas adoptée par la voie d'ordonnance comme l'urgence pourrait l'exiger. À quelques semaines de la mise en place de la nouvelle Assemblée nationale, l'adoption par ordonnance semble s'éloigner. « *La nouvelle Assemblée aura l'occasion d'étudier cette loi sereinement. Il n'y a pas de nécessité urgente de l'adopter comme ça. Le pouvoir de légiférer du président ne doit pas donner lieu à des adoptions à la va-vite surtout pour des lois de cette importance* », explique Pierre Houlder, en charge des affaires politiques au sein de la présidence. Le FMI, tout comme la société civile, ont qualifié à plusieurs reprises l'adoption de cette loi de « *priorité urgente*. » Le chef de l'Etat peut encore légiférer par ordonnance jusqu'à l'installation de la nouvelle Assemblée, prévue le 9 juillet.

22/06 - Le premier ministre, Christian Ntsay, annonce que l'ordonnance sur le recouvrement des avoirs illicites sera « allégée » pour la partie instituant « la confiscation avant jugement des biens mal acquis ». Ce sont ces dispositions qui avaient été à l'origine du rejet du texte par les parlementaires. Andry Rajoelina lui-même aurait admis que la confiscation avant jugement risquerait d'atténuer l'attrait de Madagascar pour les investisseurs. « *Suivant les consignes du président de la République, nous envisageons d'adopter ce texte allégé d'ici une semaine tout au plus* », a avancé le chef du gouvernement. Les dispositions controversées sont cependant en vigueur dans de nombreux pays, fait-on observer. « *Sans remettre en cause notre volonté à lutter contre l'enrichissement illicite, l'idée est que, si nous confisquons des biens, il faudrait donner à la personne concernée d'avoir des voies de recours afin de respecter ses droits* », a expliqué Christian Ntsay. À l'entendre il pourrait s'agir « *d'une confiscation après jugement* ».

25/06 - Lutte contre la corruption - La société civile s'inquiète du décalage entre les discours et les moyens mis en œuvre. Alors que le président de la République marque sans cesse sa volonté de lutter efficacement contre la corruption, la loi des finances rectificative enregistre une baisse conséquente du budget alloué à ce domaine. À titre d'illustration, celui des Pôles anticorruption (PAC) a été réduit de 44 %. « *Nous sommes préoccupés par cette baisse, d'autant plus que le montant prévu dans la loi des finances initiale 2019 était déjà faible par rapport aux besoins exprimés* », note le Consortium des organisations de la société civile. Il en est de même pour les organismes de contrôle des finances publiques. « *Leur budget a globalement subi une baisse de 16 %, affectant particulièrement la direction de l'audit interne amputé de 92,2 % et la commission des marchés de 75,8 %* », poursuit-il. Les indemnités des onze membres de la HCJ ont été en revanche préservées et lui semblent « *anormalement élevées (...) par rapport à la charge de travail actuelle de la HCJ que le citoyen devrait connaître, s'insurge-t-il. Un tel traitement de faveur entraîne des risques de partialité dans le traitement des affaires.* »

La société civile s'inquiète enfin des annonces faites par le premier ministre concernant l'allègement du projet d'ordonnance sur le recouvrement des avoirs illicites. Elle souhaite accéder au texte avant son adoption pour s'assurer qu'il ne s'écarte de la substance initiale du projet.

29/06 - Après plusieurs mois de gestation, l'ordonnance portant recouvrement et affectation des avoirs illicites a été prise en conseil des ministres. La confiscation sans jugement est acquise mais avec des restrictions. « *Nous sommes satisfaits du travail fait et de ce dénouement puisque le texte retient le principe de la présomption d'illicéité* », réagit un acteur du Système anti-corruption (SAC). Il ajoute que « *c'est, sans nul doute, une avancée majeure dans la lutte contre la délinquance financière et la corruption. Nous attendions la mise en vigueur de ce texte depuis plusieurs mois* ». La configuration des dispositions que contient cette ordonnance distinguerait les avoirs illicites de leur propriétaire. « *En distinguant les biens mal acquis des auteurs du délit, on peut procéder à une confiscation sans attendre qu'il y ait une poursuite judiciaire.* » L'ordonnance prise compte 35 articles, soit la moitié de ce que compte la version originale. Le texte est visiblement allégé « *mais la plupart des points techniques retirés devraient figurer dans les décrets d'application* », assure la source auprès du SAC. L'ordonnance se concentrerait plus sur la lutte contre les détournements de deniers publics et la grande corruption dans l'administration publique alors que la version précédente aurait eu comme ambition de concerner autant le secteur public que le secteur privé. L'État voudrait avancer à pas mesurés afin d'éviter de doucher les bonnes dispositions des investisseurs internationaux. Un opérateur privé affirme, cependant, que le secteur privé souhaiterait, justement, plus de sévérité dans la lutte contre la délinquance économique afin d'assainir le monde des affaires. L'ordonnance est annoncée comme la dernière prise par Andry Rajoelina dans le cadre de la délégation du pouvoir de légiférer que lui a accordé le Parlement dans l'attente du renouvellement de l'Assemblée.

15/06 - Remplacement du DG du Bianco - La liste des trois finalistes sélectionnés par le comité ad-hoc a été transmise au chef de l'Etat. Ils ont été retenus après un entretien avec chacun des dix meilleurs dossiers et enquêtes de moralité. Suite à l'appel à candidature lancé en avril, le comité ad hoc a examiné 64

candidatures. Le comité s'est interdit de publier les noms des dix personnes sélectionnées et des trois finalistes, « afin d'éviter les influences. » Le mandat de l'actuel DG expire le 23 juin. Il appartient au président de la République de nommer son successeur. *L'Express* critique le manque de transparence du processus et espère que l'élu sera bien choisi parmi les trois finalistes proposés.

► Politique migratoire, traite

05/06 - La secrétaire exécutive du Bureau national de lutte contre la traite des êtres humains, Oly Ratrimosoa, a fait savoir que des négociations seront bientôt entamées avec des pays à risque, en l'occurrence le Koweït, le Liban et l'Arabie Saoudite⁸.

06/06 - Traite des personnes : l'Etat encourage les dénonciations. Après le rapatriement des 150 travailleuses domestiques de Koweït, la lutte contre la traite des personnes se poursuit. Madagascar prépare la mise en œuvre de son nouveau plan national de lutte contre la traite des personnes (PNLTP), qui prendra la suite de celui qui a été adopté en mars 2015 et qui arrive à échéance. Ce premier plan a permis des avancées significatives sur le plan juridique, avec la ratification de la Convention sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leurs familles et l'adoption de la loi du 20 janvier 2015 sur la lutte contre la traite des êtres humains. Il y a eu également la signature d'accords bilatéraux de travail avec des pays du Moyen-Orient et Maurice en 2018. Néanmoins, la lutte contre la traite des personnes est loin d'être maîtrisée et le plan en préparation devrait encourager le public à effectuer des signalements aux autorités. Pour ce faire, les autorités devront intensifier la sensibilisation sur un phénomène parfois difficile à identifier.

12/06 - Conférence internationale du travail à Genève : Andry Rajoelina interpelle sur l'esclavagisme moderne. « *L'esclavagisme moderne fait rage et est irréversible. Je lance donc un appel à vous tous présents ici dans cette assemblée et à vous tous qui entendez ce message. Prenons nos responsabilités. Agissons ensemble pour mettre un terme à l'esclavagisme moderne et aux trafics d'êtres humains. Mettons un terme au silence et à l'indifférence qui permettent à ce mal de perdurer* », a-t-il déclaré. Des faits qui touchent actuellement plus de « *quatre milles femmes séquestrées et détenues contre leur volonté au Moyen - Orient dans des conditions inhumaines*, a-t-il poursuivi. *Une responsabilité que Madagascar a déjà prise et que le pays continuera à faire* », évoquant le récent rapatriement d'employées de maison malgaches au Koweït. *L'Express* note cependant que « *les appels de détresse des ressortissantes malgaches travaillant dans les pays du Golf s'enchainent. Et à Madagascar, les pratiques d'esclavage moderne se poursuivent avec le travail des enfants, l'exploitation sexuelle.* »

Six instruments de ratification des conventions et protocole de l'OIT **ont été remis par Andry Rajoelina au directeur général**, marquant la volonté de Madagascar de progresser dans l'instauration du travail décent, a affirmé le chef de l'Etat. Ils concernent les travailleurs migrants ; les relations de travail dans la fonction publique, les négociations collectives, les agences privées d'emploi, les travailleurs domestiques et le travail forcé.

22/06 - Les efforts de Madagascar dans la lutte contre la traite de personnes jugés insuffisants par les Etats-Unis. L'ambassade américaine a publié le rapport 2019 sur la traite des personnes présenté par le secrétaire d'Etat Michael Pompeo. Le document évalue « *de manière exhaustive les mesures prises par les gouvernements du monde entier pour lutter contre ce crime* ». Le rapport consacre à Madagascar une dizaine de pages qui évoquent les efforts entrepris et formulent plusieurs recommandations. « *Au cours de l'année il a été signalé qu'un haut responsable corrompu avait facilité le classement des affaires de traite en permettant à un employé en activité de confier volontairement des affaires de traite à des juges peu familiarisés avec l'infraction. Le gouvernement n'a pas signalé avoir enquêté sur ces allégations* », révèle notamment le rapport.

17/06 - Traite de personnes vers la Chine : une passeuse et sa fille arrêtées par le service central des enquêtes spécialisées et de la lutte contre les fraudes documentaires. Leur but étant de faire marier leurs victimes à des Chinois. Le service a reçu une plainte émanant des parents d'une jeune femme envoyée en Chine en 2017 soi-disant pour y travailler. Arrivée à destination, elle a été retenue captive par une Malgache (la sœur de la suspecte) et un Chinois. Selon ses dires, son passeport et sa carte d'identité ont été saisis. Elle a été emmenée de suite chez un autre Chinois, supposé être son mari, et n'a rien pu faire que de s'y soumettre. Pour appâter ses proies, l'agence propose des offres alléchantes incluant divers avantages, entre autres, un salaire mensuel de 1,2 million Ar avec hébergement et nourriture, pour un emploi d'employée de maison. L'agence perçoit une redevance d'une dizaine de millions Ar par personne expatriée. D'après l'enquête de police, une autre victime était sur le point de s'envoler pour la Chine.

⁸ Voir la vidéo : <https://2424.mg/lutte-contre-la-traite-des-etres-humains/>

► Santé, handicap

01/06 - 500.000 dollars de la BAD et de l'OMS pour la lutte contre l'épidémie de rougeole. Ce don d'urgence permettra notamment d'assurer la prise en charge des ressources humaines impliquées dans les activités de riposte vaccinale dans 22 districts, de renforcer la qualité de la prise en charge des cas pour réduire les décès et de renforcer la surveillance épidémiologique. Au 11 mai, 145.136 cas avaient été enregistrés. L'épidémie a occasionné 1 249 décès dont 909 décès hospitaliers et 340 au niveau communautaire. L'épidémie serait cependant en phase de régression.

À Madagascar, 40 000 personnes sont décédées en 2015 des suites d'une maladie liée à la pollution. C'est trois fois plus que les décès dus au VIH, à la tuberculose et au paludisme combinés.

29/06 - Crainte d'explosion du VIH/Sida. Plusieurs médecins et associations œuvrant dans la lutte contre la maladie tirent la sonnette d'alarme sur la « *hausse importante* » des porteurs de virus détectés. « *La situation est préoccupante, avec l'augmentation des victimes. Il y a, même, des mineurs parmi elles* », confie un médecin référent. Des associations, comme Mad'Aids affirment que le VIH/Sida est en « *phase d'explosion* », particulièrement dans la communauté homosexuelle. Alors que la maladie se propage, les financements alloués à la prévention de la maladie sont en baisse.

► Education, droits des enfants

15/06 - Les écoles catholiques auront leurs propres diplômes et leur propre système éducatif. Des examens blancs - donc non officiels - sont prévus pour les élèves des classes d'examen (7^e, 3^e et terminale). Des diplômes sanctionneront ces examens qui seront reconnus par les établissements d'enseignement catholiques. L'Université catholique de Madagascar (UCM) et plusieurs instituts supérieurs pourront accueillir les diplômés de ces établissements scolaires et délivrer des diplômes reconnus par les employeurs locaux jusqu'à l'international. Le Programme Sectoriel de l'Education (PSE) est remis en cause sinon refusé par les écoles privées pour de nombreuses raisons en dépit du dialogue et des consultations avec les hauts responsables des ministères. Des établissements privés non confessionnels adoptent également leur propre réforme des programmes scolaires dans le but, annoncent-ils, d'être plus proches du marché du travail pour ceux qui ne souhaitent pas poursuivre un cursus universitaire. « *La réforme de l'éducation est en cours avec ou sans l'Etat* », conclut *Tribune*.

07/06 - Les mariages précoces concernent aussi les garçons. Quelque 115 millions de garçons et d'hommes à travers le monde auraient été mariés durant leur enfance d'après l'Unicef qui publie son premier rapport sur le sujet. Madagascar est le troisième pays qui enregistre la prévalence la plus élevée de mariages d'enfants chez les garçons, après la République Centrafricaine et le Nicaragua, avec un taux estimé à 13 %. « *Il est impératif de rappeler que le fait de marier des garçons et des filles, alors que ce sont encore des enfants, va à l'encontre des droits consacrés dans la Convention relative aux droits de l'enfant que nous avons adoptée il y a 30 ans* », a indiqué la directrice générale de l'Unicef.

17/06 - Avec 303 signalements reçus par le Réseau de protection de l'enfant en 2018, Nosy Be est particulièrement concernée par la problématique de la violence envers des enfants. Les trois quarts des signalements concernent des filles. La violence et l'exploitation sexuelle ainsi que les mariages précoces figurent parmi les types de maltraitance prédominants. Selon l'Unicef, de nombreux autres cas sont tus, en raison notamment de la tolérance de la société concernant l'exploitation des enfants, l'envie de maintenir la cohésion sociale à travers des arrangements à l'amiable et la lourdeur des procédures de justice. « *On pense que les femmes méritent plus la violence que les hommes. Des croyants conseillent aux victimes de ne pas signaler les faits et de laisser Dieu agir* », rapporte Ambinina Raveloarison, chargé de travail social auprès de l'Ecpat France. « *Environ 20 % des cas ne sont pas signalés dans notre district. A cause de la pauvreté, des parents préfèrent s'arranger avec l'auteur du viol pour lui soutirer de l'argent* », rapporte une source auprès du Réseau de protection de l'enfant. Les cas d'inceste progressent également. Dans de nombreux cas, des pères, des frères, des oncles, des beaux-pères sont cités comme auteurs de viol. Concernant en particulier les mariages impliquant des enfants, le ministre de la population, de la protection sociale et de la promotion de la femme annonce que la stratégie de lutte contre ce phénomène, ainsi que la politique nationale de protection de l'enfant, sont actuellement en phase de finalisation. Pour mémoire, un centre de prise en charge des victimes de viol, « *centre Vonjy* », a été mis en place à Nosy Be en 2016.

► Droits des femmes

10/06 - Le ministère de l'Eau a procédé durant deux jours à une campagne de sensibilisation pour ne plus stigmatiser ou marginaliser les filles qui ont leur menstruation à Manakara. Certaines d'entre ne

vont pas à l'école et renoncent à travailler durant leurs règles. Des latrines spéciales seront mises à leur disposition.

17/06 - « Violence basée sur le genre : le problème prend des proportions alarmantes », titre *News-mada*. D'après le Centre social Arrupe (CSA), tenu par les Jésuites, « 26 % des femmes subissent des violences physiques, 24 % des violences psychologiques et affectives, 11 % des violences sexuelles et 39 % sont abandonnées par leur conjoint. » Selon le « Centre Vonjy » de la capitale, 729 cas de violences sexuelles ont été enregistrés durant l'année 2018, dont les victimes sont âgées de 5 à 25 ans. Les auteurs sont en général des proches de la famille : mari, beau-père, ami, frère, oncle, cousin ou encore domestiques et/ou voisins. « *Ni la loi ni les communautés ni les écoles ni les familles n'arrivent à stopper cette violence* », s'alarme « *Fanilon'i Madagasikara* », association du scoutisme féminin catholique. Face à ce contexte, le CSA a lancé le projet « *Lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles* » ou LVFF. Cela, en partenariat avec d'autres organisations, comme le Fnuap et Misereor. Pour une durée de trois ans, les diocèses des régions Androy, Vatovavy Fitovinany, Alaotra Mangoro, Sofia, Menabe et Analamanga sont les cibles. Celles qui sont les plus touchées par cette violence. En même temps, des recherches seront effectuées pour connaître l'origine du problème et coordonner ensuite avec les partenaires toutes les actions menées, pour plus d'efficacité.

► Médias

21/06 - Des consultations en faveur de la réforme du code de la communication médiatisée ont été lancées à l'initiative du ministère de la communication. Il s'agit d'un élément du contrat-programme de la ministre qui consiste à présenter au Parlement une nouvelle loi élaborée de manière participative et consensuelle par les parties prenantes, en tenant compte des desideratas des acteurs et des nouvelles réalités du secteur, tout en protégeant les acquis de l'avant-projet de code consensuellement validé en 2015. Ces consultations prennent la forme d'audiences populaires organisées dans différentes villes. Les directions régionales de la communication et les branches territoriales de l'Ordre des Journalistes sont mises à contribution. Un atelier national de restitution sera organisé fin juillet. Cette initiative est soutenue par le Système des Nations unies à travers les appuis techniques et financiers du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, du PNUD, de l'UNICEF, de l'UNESCO, de l'UNFPA et du Centre d'information des Nations unies.

27/06 - La commentatrice de la cérémonie de célébration de la fête de l'indépendance sur TVM sanctionnée pour des propos racistes à l'égard des invités rwandais. « *Même étant tous africains, on reconnaît les journalistes rwandais par leur peau plus noire par rapport à nous les malgaches* », avait-elle fait observer durant la retransmission en direct de l'événement. Le ministère de la communication a pris immédiatement « *toutes les mesures nécessaires, notamment des sanctions disciplinaires à l'encontre de l'auteure des propos à caractère raciste* », lit-on dans son communiqué.

ÉCONOMIE - SOCIAL

► Ressources naturelles, foncier, environnement

01/06 - Les archives des ressources minières restituées par la France. Dans le cadre de la visite officielle d'Andry Rajoelina en France, le ministre des mines, Fidiniavo Ravokatra, a rencontré la directrice du BRGM. Un accord a été signé entre les deux parties pour la restitution à Madagascar de tous les dossiers et de toutes les archives concernant les ressources minières portant sur les travaux de recherche conduits dans la Grande île par l'ancienne puissance coloniale depuis 1936. Ces documents seront stockés au sein du « *Mining Business Center* » d'Ivato. Le ministère de tutelle inaugurera prochainement un établissement BRGM Madagascar. Ce fonds restitué à Madagascar, représente notamment plus de 10 000 caisses de carottes de sondage, 9 000 références vidéo graphiques, une dizaine de sacs d'échantillon de poudre de roches, divers documents en version numérique dont 537 rapports BRGM ainsi que 368 cartes BRGM.

06/06 - *Midi* qualifie de « vandales » les neuf défenseurs des droits des populations arrêtés le 3 mai sur deux sites de « Base Toliara ». Le quotidien condamne les ONG qui ont pris la défense de ces personnes qui ont affirmé manifester pour défendre leurs droits sur leurs terres ancestrales et leurs moyens d'existence. Elles se seraient en fait livrées à des actes de vandalisme en détruisant des infrastructures communautaires, notamment des châteaux d'eau. Des actes perpétrés malgré l'accord signé le 26 avril par toutes les parties prenantes, y compris les six ministres concernés, pour mettre un terme aux actes de violence et aux destructions d'infrastructures qui s'étaient produits le 17 avril. *Midi* note que ce projet minier a reçu le soutien d'une partie de la population et des notables locaux, qui se félicitent des investissements sociaux déjà réalisés et de la création annoncée de 3 900 emplois. Sur un investissement initial de 560 millions de dollars, la phase de construction du site minier et des infrastructures connexes prévoit de confier

370 millions à des entreprises établies dans la région Atsimo Andrefana et à Madagascar. La contribution fiscale du projet est estimée à 43 millions de dollars pour la période 2018/2025, puis à 35 millions les années suivantes. Ce qui devrait générer une recette fiscale estimée à 1,2 milliard de dollars pour la durée de vie du projet.

L'Express et *La Gazette* ont publié des articles tout aussi critiques vis à vis des ONG qui soutiennent les défenseurs des droits des populations locales. *La Gazette* écrit notamment : « *Qui veut que Toliara reste une zone déshéritée, une région oubliée du développement ? La question se pose obligatoirement quand on voit les péripéties du projet Base Toliara. (...) « Avec eux [les 9 prévenus], on devrait faire comparaître les dirigeants des ONG Tany et Craad-OI pour recel de destruction de biens d'autrui. Manifestement, ces ONG ne savent pas ou ignorent volontairement le droit applicable à Madagascar : un individu peut être propriétaire d'un terrain mais il n'a aucun droit sur le sous-sol de son terrain. Ce sous-sol est la propriété intégrale de l'Etat, si ce dernier décide de le donner à un exploitant dans l'intérêt de la population et du pays. (...) Non seulement, Tany et le Craad-OI n'arrivent même pas à donner à boire de l'eau à leurs pauvres compatriotes, mais incitent aussi le crime dans le pays où l'insécurité est déjà à son comble. Il est vrai que Toliara est bien loin d'eux qui se complaisent de vivre dans le confort social. »*

Le Collectif Tany, qui soutient la contestation du projet, a réalisé une vidéo intitulée « *Ce qu'il faut savoir sur le mouvement populaire d'opposition au projet minier Toliara Sands - Base Toliara* »⁹

11/06 - Les neuf prévenus de « Base Toliara » placés sous mandat de dépôt ont été entendus par le tribunal de première instance de Fianarantsoa. Ils ont ensuite été renvoyés en prison en attendant la décision du tribunal. A noter que la société demande un milliard Ar de dommages et intérêts pour les destructions subies.

13/06 - Justice a été rendue aux neuf habitants qui s'opposent au projet d'exploitation d'ilménite « Base Toliara » qui ont été arrêtés le 2 mai et mis en détention provisoire en raison de leur participation à la manifestation de contestation du projet d'extraction d'ilménite « Base Toliara ». Le tribunal de Fianarantsoa a rendu son jugement. Les prévenus sont relaxés au bénéfice du doute sur les chefs d'accusation de destruction d'objets mobiliers et d'incendie volontaire. Ils sont condamnés à 6 mois de prison avec sursis pour attroupement non armé sans autorisation. La partie civile est déboutée de sa demande de dommages et intérêts. Les organisations de la société civile se félicitent de ce jugement qui témoigne du respect des droits des neuf détenus à une justice équitable et impartiale, et de la reconnaissance des libertés et des droits fondamentaux qui leur sont accordés par les Conventions internationales que Madagascar a ratifiées, en particulier le droit de défendre leurs moyens d'existence, leurs terres et le patrimoine naturel national. Le Collectif Tany et le Craad-OI exhortent les autorités à satisfaire les demandes d'arrêt du projet d'extraction d'ilménite¹⁰.

22/06 - « Base Toliara » : reprise des activités après les incidents de Ranobe. Jean Bruno Ramahefari-vo, directeur général affirme : « *Il y a maintenant une prise de responsabilité de l'État en matière de sécurisation des investissements. (...) Nous pouvons encore respecter le calendrier d'exécution du projet, s'il n'y a pas d'autres obstacles. La phase de construction de toutes les infrastructures telles que les usines et les routes, est prévue aux trois premiers mois de 2020. Et le début des opérations d'exploitation d'ilménite est prévu pour 2021.* » « Base Toliara » effectue actuellement des études géotechniques et des forages d'exploration permettant d'identifier la teneur en minéraux du site sont également en cours. « *Nous poursuivons tous les projets sociaux visant à améliorer le niveau de vie des communautés villageoises impactées directement ou non par le projet* », souligne-t-il.

25/06 - « Base Toliara » envisage de créer 3 900 emplois, en priorisant les jeunes issus des cinq communes d'intervention du projet. Près de 5 500 dossiers de candidature de jeunes auraient déjà été collectés. Près de 1 500 dossiers ont été sélectionnés pour passer des tests. Une trentaine de candidats suivront une formation intensive en anglais pour partir au Kenya, où se trouve un grand gisement d'ilménite exploité par « Base Ressources »

17/06 - La Chambre des mines de Madagascar déclare « déplorer certains contextes marqués par des actes de violence auprès de certaines communautés hôtes des projets miniers et l'instrumentalisation d'une partie des communautés hôtes. Les compagnies ont l'obligation de se conformer aux réglementations en vigueur et aux meilleurs standards internationaux, et les autorités doivent défendre l'application de l'État de droit », souligne la Chambre qui insiste sur la mise en place d'un partenariat entre les compagnies minières, les communautés et les autorités en vue d'un bénéfice mutuel entre les parties prenantes. La

⁹ <https://drive.google.com/file/d/1dzAoMt3fXcjNIZpSUaVjmDRq1rFOW6Ud/view?usp=sharing>

¹⁰ Cf. Blog Justmad - <https://p8.storage.canalblog.com/84/29/448497/123922251.pdf>

Chambre appelle l'État à jouer pleinement son rôle et attend des mesures concrètes dans la sécurisation des investissements à Madagascar.

07/06 - Top 10 des pays avec des espèces menacées : Madagascar occupe la 3^e marche du podium, après le Mexique et l'Indonésie. 1 865 espèces sont menacées d'extinction dans la Grande île selon la liste rouge mondiale de l'IUCN. Une situation d'autant plus préoccupante que 80 % de la faune malgache est endémique. Pour y faire face, le premier ministre Christian Ntsay Madagascar met en avant sa « *politique nationale de reforestation*. » En 2017, Madagascar a perdu - d'après une étude de Global Forest Watch - l'équivalent de 55 fois la superficie d'Antananarivo, soit 510 000 ha de forêts.

16/06 - Les migrants du Sud continuent à envahir le parc national d'Ankarafantsika et défrichent la forêt pour pratiquer des cultures. La superficie des terres défrichées puis cultivées, recensées début 2019 a atteint 67 hectares soit plus que le double de l'année dernière, avait indiqué Madagascar National Parks (MNP). Si aucune mesure n'est prise, la forêt d'Ankarafantsika risque de disparaître d'ici 5 ans, indique-t-on. Ces cinq dernières années, 1 650 ha de forêts et de savanes sont partis en fumée, sur les 136 513 ha de ce parc qui constitue le réservoir d'eau de la région Boeny, en particulier de la plaine de Marovoay, grenier à riz de Madagascar. Ces exploitants sont pour la plupart des « *réfugiés climatiques* » en provenance notamment du Grand Sud, fuyant la sécheresse et la famine. En général, ils ont reçu des promesses de travail de leur famille ou de leurs connaissances. Les autorités locales demeurent impuissantes face à ce phénomène. Certains agents du parc qui ont effectué des visites sur le terrain ont été exécutés par des squatteurs. En général, il faut l'intervention des forces de l'ordre pour les déloger. MNP a révélé l'existence d'un véritable réseau qui organise ces migrations et prend en charge la vente des récoltes produites sur les terres occupées.

20/06 - La mine de Rio Tinto/QMM à Tolagnaro viole une zone humide sensible, enfreignant la loi nationale et impliquant que des résidus enrichis en radionucléides puissent entrer dans un lac et un estuaire servant de source d'eau potable aux populations locales, selon deux études de 2018 qui viennent d'être publiées. La multinationale basée à Londres a reconnu pour la première fois cette violation dans une note du 23 mars, soit plus de cinq ans après son implantation. À ce jour, cependant, il n'existe aucune preuve que des éléments radioactifs ou des résidus miniers se soient infiltrés dans le lac. « *Inonder cet estuaire d'eau radioactive serait une catastrophe tant sur le plan environnemental que pour les droits de l'homme* », a déclaré à *Mongabay* Steven Emerman, géophysicien et consultant en hydrologie, l'un des auteurs des études. Il se dit inquiet qu'un cyclone fasse déborder les bassins miniers, entraînant le déversement de résidus dans le lac. Il craint aussi que ces résidus s'y infiltrent en raison de modifications du niveau de la nappe phréatique. Les sables minéralisés qui sont exploités renferment de hauts niveaux d'uranium et de thorium ; l'extraction d'ilménite, le principal produit de la mine pouvant en outre accroître la concentration d'éléments radioactifs.

► Coopération, bailleurs de fonds

03/06 - Christian Ntsay a reçu une nouvelle mission du FMI. Cette entrevue fait suite à la 5^e revue du programme financé par le FMI dans le cadre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC). Il s'agit du premier test pour le nouveau pouvoir.

11/06 - Financements - Le FMI impose ses exigences au gouvernement. La présentation de la 5^e revue du FMI a été précédée d'une mission conduite par une délégation de l'institution qui vient de remettre ses recommandations. Le FMI invite le gouvernement à accélérer les réformes économiques afin de poursuivre l'octroi de la Facilité Elargie de Crédit. Au centre des préoccupations, la tarification des carburants et de l'électricité, qui devront faire l'objet de « *discussions avec les fournisseurs* ». Pour le FMI, les subventions allouées aux secteurs des carburants et de l'électricité sont des dépenses non prioritaires, au détriment des autres secteurs sociaux (éducation et santé). « *Le retard pris dans l'ajustement des prix des carburants à la pompe dans un contexte de prix pétroliers mondiaux élevés entraîne une augmentation des passifs envers les distributeurs et impacte négativement le budget* », déclare le chef de mission. Autre bémol important pour le FMI : la lutte contre la corruption, indispensable pour améliorer le climat des affaires. « *L'adoption du projet de loi sur le recouvrement des avoirs illicites est devenue une priorité urgente* », indique l'institution. Le vote du projet de loi a en effet été reporté trois fois par le Parlement.

25/06 - La représentante de la Banque mondiale, Coralie Gevers, quitte Madagascar après cinq années de mandat. Elle se dit optimiste quant au décollage de l'économie. « *Les fondamentaux économiques sont actuellement sains et c'est une bonne base sur laquelle on peut se fier pour un réel décollage économique. C'est vrai que d'autres efforts sont encore à faire dans les zones rurales. Il faut également reconnaître que le côté développement humain prend du temps* », a-t-elle souligné. *Toujours est-il que vu que les financements de la Banque sont limités, le pays a plus que besoin d'investissements privés.* » Le

montant total des engagements pour Madagascar a été de 600 millions de dollars en cinq ans. 550 millions de dollars ont été engagés jusqu'ici. Les cinq prochaines années, le montant alloué au pays va doubler, avec 1,2 millions de dollars. Coralie Gevers a observé un développement prometteur de plusieurs plateformes de la société civile, capables d'analyser la gestion des finances publiques, de renforcer la redevabilité locale et de suivre de près les élections. Marie-Chantal Uwanyiligira, de nationalité rwandaise, prendra la succession de Coralie Gevers.

06/06 - Armes chimiques et biologiques : Madagascar s'aligne sur les dispositions onusiennes. La Grande île a accueilli un atelier sur les armes chimiques et biologiques qui a vu la participation de l'armée, des experts de l'ONU et de l'UE. Selon les explications du ministre de la défense, le général Richard Rakotonirina, « *Madagascar est obligé de s'aligner avec la résolution 1540 de l'ONU face aux menaces d'utilisation illicites et illégales des armes dites biologiques et chimiques ou nucléaires* ». La résolution vise à contenir cette menace en exigeant que les États criminalisent certaines activités et mettent en place une législation nationale et des mesures de mise en œuvre appropriées et efficaces pour interdire et empêcher l'utilisation abusive des éléments soumis à contrôle.

25/06 - Fonds des Nations unies pour la consolidation de la paix - Haro sur la délinquance juvénile. « *Il est temps de s'attaquer aux causes profondes de tous les facteurs qui menacent la paix et la sécurité. Il s'agit notamment de faire un focus sur la jeunesse et de prévenir la délinquance juvénile* », a annoncé le premier ministre, Christian Ntsay, à l'occasion d'une rencontre du gouvernement avec les partenaires techniques et financiers consacrée à la seconde phase de mise en œuvre du Fonds de consolidation de la paix. La jeunesse figure ainsi parmi les axes prioritaires de cette seconde phase, dotée de 11,5 millions de dollars.

17/06 - La Norvège soutient la lutte contre la corruption. La bonne gouvernance figure parmi les domaines privilégiés de la coopération avec la Norvège, outre l'éducation et la lutte contre les violences sexuelles basées sur le genre. La vice-ministre norvégienne des affaires étrangères a fait don de 400 000 euros, pour soutenir les actions du Bianco, du Comité pour la sauvegarde de l'intégrité (CSI) et de la CENI. Les relations entre les deux pays, qui datent de plus d'un siècle et demi, avec l'arrivée des premiers missionnaires protestants, sont focalisés sur les domaines sociaux mais la coopération est appelée à se développer dans les secteurs du tourisme, de l'énergie, de l'industrie, du commerce et de la météorologie.

25/06 - La Chine réaffirme ses intentions en matière de coopération bilatérale à l'occasion de la réunion des coordinateurs de l'application des résultats du Sommet de Beijing du Forum sur la coopération sino-africaine (FCSA). En marge de cette rencontre, « *deux accords de coopération économiques et techniques [qui] visent à renforcer les relations bilatérales* », ont été signés par le ministre des affaires étrangères, Naina Andriantsitohaina, et son homologue. Le porte-parole du ministère des affaires étrangères chinois a déclaré qu'il s'agit, entre autres, « *de montrer à la communauté internationale, la grande volonté et la ferme détermination de la Chine et des pays africains à renforcer leur solidarité et leur coopération, de s'attaquer au multilatéralisme et d'œuvrer à la construction d'une communauté de destin Chine-Afrique encore plus solide.* » Le ministre Naina Andriantsitohaina a tenu à indiquer que l'initiative « *la Ceinture et la Route* », correspond au programme de développement du président Andry Rajoelina pour Madagascar.

29/06 - 57 % de la population privée d'eau potable à Antananarivo. La BEI et l'UE financent un vaste chantier d'adduction d'eau depuis la rivière Ikopa. La commune et ses partenaires entendent résoudre le problème pour que l'accès universel à l'or bleu, l'un des objectifs du développement durable (ODD), soit effectif d'ici 2030. Le projet d'adduction, élaboré en 2014, est financé à hauteur de 240 milliards Ar. par la Banque européenne d'investissement (BEI) et l'UE. Il prévoit de fournir de l'eau potable à près de 2 400 000 personnes, soit près de 86 % de la population, d'ici 2022.

► Economie

01/06 - Pertes liées aux catastrophes : plus de 100 millions de dollars chaque année. 85 % des pertes sont imputables aux cyclones. Les inondations et la sécheresse se partagent les autres causes. Le chiffre est considérable au regard des ressources dont dispose le pays. A titre d'exemple, 10 000 salles de classes ont été détruites de 2014 à 2019, ce qui a privé 92 000 élèves de leur droit à l'enseignement et à l'éducation. 1 100 ouvrages agricoles ont été détruits et ont dû être réhabilités au cours des dix dernières années. Les interventions d'urgence bouleversent l'ordre des priorités des activités inscrites au budget de l'Etat. Madagascar, rappelle-t-on, se situe dans le groupe des pays les plus vulnérables aux changements climatiques.

05/06 - Selon la Banque mondiale, en 15 ans, le nombre de pays « à faibles revenus » est passé de 66 à 34. Madagascar fait partie des 34 dont le revenu national par habitant est resté inférieur à 1 000 dollars. Sur ces 34 pays, 26 se situent en Afrique subsaharienne. Plusieurs États aux ressources limi-

tées ont réussi à s'insérer, à leur échelle, dans le commerce mondial. Avec l'apparition de nouvelles zones de libre-échange. Mais cette amélioration ne devrait pas se poursuivre : la Banque mondiale n'est pas optimiste pour la suite. Parmi les causes d'inquiétude, le réchauffement climatique qui impactera plus lourdement les pays pauvres.

07/06 - Le programme alimentaire mondial (PAM) a fourni une assistance alimentaire d'urgence à plus de 600 000 personnes dans le Grand Sud du mois d'octobre 2018 au mois de mai. Une assistance alimentaire d'urgence pour 360 000 personnes sera également débloquée à partir de ce mois de juin.

11/06 - La Jirama vient d'être autorisée à importer directement son fuel afin de pouvoir peser sur le prix de l'électricité. Les pétroliers exigent que les dettes contractées par l'Etat leur soient réglées. Une compagnie précise que la Jirama lui doit 132 milliards Ar. Le passif de l'Etat envers l'ensemble des compagnies atteindrait 190 milliards Ar si l'on prend en compte le système de lissage des prix à la pompe décidé par le gouvernement suite à la hausse du prix du baril depuis deux ans, afin que les impacts soient moindres sur les consommateurs. L'État se dit déterminé à trouver un accord avec les pétroliers pour régler sa dette et convenir d'une nouvelle structure tarifaire mais les nouveaux contrats avec les fournisseurs de la Jirama accusent déjà un retard de mise en œuvre de presque quatre mois. En l'absence d'accord entre l'État et les acteurs du secteur, le pouvoir laisse planer la menace d'une fixation unilatérale de la nouvelle structure tarifaire. Durant la célébration de ses cent jours au pouvoir, Andry Rajoelina avait marqué les esprits en lançant un défi aux pétroliers qu'il accuse, chiffres à l'appui, de s'enrichir sur le dos des Malgaches.

18/06 - Pour accélérer l'accès à l'électricité dans les zones isolées, le gouvernement a décidé de distribuer massivement des kits solaires individuels à travers le projet Johary. Pour 2019, ce projet a pour objectif de distribuer 110 000 kits. Pour la promotion de cette nouvelle technologie, le gouvernement a également décidé de construire 23 infrastructures spécialement dédiées qui sont amenées à devenir un carrefour technologique pour la population rurale. On y trouvera un cyber-café, une salle TV, une cafétéria et des équipements de froids à disposition des habitants, des équipements pour recharger des téléphones mobiles et des lampes rechargeables, un bloc sanitaire, une borne fontaine et des éclairages autour du bâtiment. Le ministère a lancé un concours auprès d'écoles supérieures pour concevoir les plans de cette infrastructure.

15/06 - Madagascar devient le 6e pays, après le Bénin, le Burundi, le Malawi, l'Ouganda et la Zambie, à bénéficier de la Facilité régionale de soutien aux liquidités (RLSF), financée à 50 % par le ministère allemand de la coopération économique et du développement (BMZ). Grâce à ce dispositif géré par l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique (ACA), 63 millions d'euros vont pouvoir être débloqués pour soutenir les projets d'énergies renouvelables. Le nouveau pouvoir ambitionne en effet de doubler d'ici 2023 la production d'électricité et d'atteindre un taux d'accès de 50 %, contre 15 % actuellement. Un objectif qui peut sembler difficilement atteignable si l'on se réfère au lourd passif de la Jirama. En 2016, elle accusait un déficit de 57 millions d'euros, et en mars dernier, elle cumulait des dettes s'élevant à 264 millions d'euros. Parvenir au taux d'électrification de 50 % nécessite donc des processus d'appels d'offres transparents, un cadre régulateur bien défini ainsi qu'un mécanisme d'incitation comme le RLSF dont les ressources permettront aux producteurs indépendants de fournir les garanties nécessaires pour atteindre leur bouclage financier et de les protéger contre les risques éventuels de retards de paiement de la Jirama.

19/06 - Après trois jours de négociations, l'Etat et les pétroliers ont trouvé un consensus pour réguler l'approvisionnement et la tarification des produits pétroliers. Une baisse des tarifs qualifiée d'« historique » par le pouvoir a été décidée. Les prix du transport, les frets et les marges des pétroliers ont été revu à la baisse. Le dépôt de carburant d'Antananarivo sera transféré en dehors de la ville sous peu pour cause de non-conformité à la sécurité urbaine. Il en est de même pour les chefs-lieux de régions. Le stock de sécurité devrait être porté à 45 jours au lieu de 21 jours actuellement. Andry Rajoelina n'a pas manqué de manifester sa fierté quant au résultat de ces négociations. « *Cela fait longtemps que les Malgaches ont attendu qu'on veille sur leur niveau de vie, je l'ai réalisé aujourd'hui, 5 mois seulement après ma prise de pouvoir et de gestion de l'affaire nationale, conformément à la parole que nous vous avons donnée* ». Le montant de ces baisses a toutefois été jugé décevant par l'opinion. *Tribune* qualifie l'annonce de « *pétard mouillé*. » Pour *L'Express*, il s'agit d'« *un maigre résultat eu égard à la campagne de communication ayant entouré les pourparlers avec les pétroliers assortis de propos menaçant*. » Le titre ajoute que ce forcing constitue « *une grave menace pour le monde des affaires et des investissements. (...) C'est un retour en arrière avec l'ingérence de l'État dans les affaires privées*. » Les autorités prévoient d'autres baisses, notamment en lançant (au mois de novembre) des appels d'offres internationaux pour pouvoir importer directement le carburant.

14/06 - L'avenir d'Air Madagascar reste fragile. « *On a encore besoin d'environ 25 millions d'euros pour assurer les objectifs du programme de redressement d'Air Madagascar sur les 40 millions prévus au départ* », révèle le président du conseil d'administration, Eric Koller qui reconnaît que les partenaires tech-

niques et financiers ont été récalcitrants à l'octroi de ce prêt. La compétitivité de la compagnie reste précaire avec l'effectivité de l'ouverture du ciel aux autres compagnies régionales et internationales. La direction n'exclut pas de nouer d'autres partenariats, Air Austral ayant plafonné son entrée au capital à 49 % contrairement aux offres d'autres compagnies. La menace que fait peser Ethiopian Airlines est pour l'instant contenue. La compagnie ne s'est vue octroyer que quatre fréquences hebdomadaires. La clause de non concurrence exigée par le partenariat stratégique d'Air Madagascar qui empêche le ministère des transports d'octroyer de nouveaux droits aériens à d'autres compagnies arrivera à terme au mois d'octobre 2020.

27/06 - La bataille juridique opposant Air Madagascar et Air France pour le contrat de location-vente des deux Airbus A 340 datant de 2012 se poursuit. Une quatrième audience concernant cette affaire aura lieu le 2 juillet devant le tribunal de commerce de Paris. Le conflit entre les deux compagnies date d'avril 2018, alors qu'Air Madagascar comptait procéder au rachat anticipé des deux Airbus A340. Le verdict devrait être connu en septembre. Dans le pire des cas, Air Madagascar devra payer près de 47 millions de dollars à Air France. Outre les 24 millions de dollars restant sur l'achat des deux avions, Air France réclame la somme de 21 millions de dollars à la compagnie malgache pour la remise des deux avions au « *potentiel mi-vie* ». Le DG d'Air Madagascar a affirmé sans détour qu'« *Air Madagascar n'a pas les moyens pour payer une telle somme.* »

18/06 - Filière vanille : du blanchiment d'argent pratiqué par de pseudo-touristes. Il s'agit notamment d'indo-pakistanaïses, français et chinois qui viennent à Madagascar avec un visa de tourisme et qui deviennent des opérateurs-investisseurs par le biais de leurs concubines qui se chargent de toutes les formalités. Des planteurs et des collecteurs les rejoignent ensuite dans leurs hôtels, où ils s'installent pour pouvoir effectuer les transactions. A la fin de la campagne de collecte, ces pseudo-touristes quittent le pays, échappant à tout contrôle fiscal, d'où un manque à gagner considérable pour l'Etat. Le Samifin dénonce depuis plusieurs années des cas de blanchiment d'argent dans la filière, pointant notamment du doigt des barons du trafic de bois de rose qui ont injecté leurs fonds dans l'exportation de girofle et de vanille, et ce en se passant de la domiciliation bancaire. Des opérateurs étrangers importent des marchandises telles que des balles de friperies ou des produits de première nécessité puis se lancent dans l'exportation de la vanille, sans rapatriement de devises. Plus de 90 % des collecteurs sont informels et échappent à tout contrôle. Ils réalisent des fortunes colossales en investissant dans des constructions ou bien dans l'acquisition de nombreux *Bajaj*. *Midi* dénonce ces situations qui perdurent, alors qu'approche l'ouverture de la nouvelle campagne (15 juillet) et rappelle qu'une des priorités du gouvernement serait de valoriser ces produits avant de les exporter.

22/06 - Andry Rajoelina annonce la réactivation du projet de réhabilitation du canal des Pangalanes. « *Les tergiversations de Hery Rajaonarimampianina font les affaires de son successeur* », écrit *L'Express*. « *Nous devons terminer le canal des Pangalanes au cours des cinq prochaines années* », a lancé Andry Rajoelina, arguant que cette voie fluviale longeant la côte Est de Toamasina jusqu'à Farafangana sur 800 kilomètres devrait permettre de drainer plus de touristes dans cette zone. Le projet n'est pas totalement nouveau dans la mesure où il rejoint l'accord phare conclu par le pouvoir et le royaume du Maroc lors de la visite officielle de Mohamed VI à Madagascar fin 2016. En mars 2017 une délégation d'experts de la société marocaine chargée de réaliser les travaux a effectué une mission de reconnaissance sur le canal. Depuis, plus aucune communication n'a été faite sur le projet. On ignore si le chef de l'Etat entend relancer le projet avec le Maroc ou trouver d'autres sources de financement.

Taux de change au 28/06/19 : 1 euro = 4 147 Ariary

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada, Les Décrypteurs, La Vérité, La Gazette 2GI, Orange.mg, Madagate, Matv, APOI, Moov, 2424.mg, réseau Malina